Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef
Office of the Chief Actuary

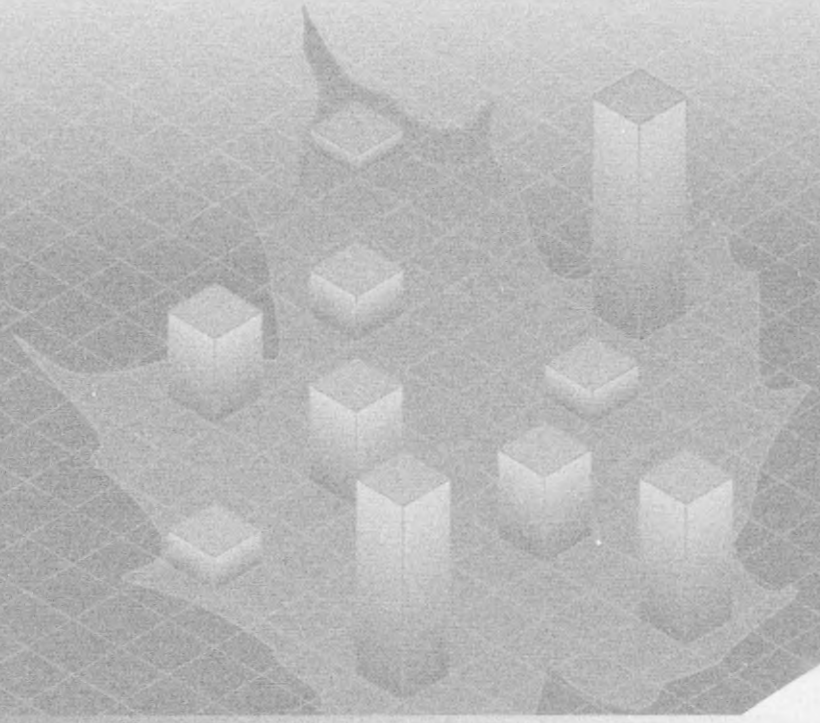

RAPPORT ACTUARIEL

sur le

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2005

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
16e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2
Télécopieur : **(613) 990-9900**
Courriel : **oca-bac@osfi-bsif.gc.ca**

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport
sur notre site Web, à l'adresse **www.osfi-bsif.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

N° de cat. IN3-16/22-2005F-PDF
ISBN 0-662-71897-6

Le 9 juin 2006

L'honorable Diane Finley, C.P., députée
Ministre des Ressources humaines et du Développement social
Gatineau (Canada)

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe des Ressources humaines et du Développement social, il me fait plaisir de vous transmettre le cinquième rapport actuariel, au 31 juillet 2005, sur le Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

Jean-Claude Ménard

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. Sommaire exécutif 7
A. But du rapport 7
B. Portée du rapport 7
C. Principales observations 8
II. Rapport 9
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation 10
1. Hypothèses démographiques 10
2. Hypothèses économiques 10
3. Hypothèses relatives aux provisions 12
B. Projection des prêts émis totaux 14
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire 14
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants 17
3. Nouveaux prêts émis 21
C. Projections du portefeuille 24
1. Portefeuille des prêts garantis et à risques partagés 24
2. Portefeuille de prêts directs et provisions 25
3. Maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés 33
D. Projection du coût net du Programme 34
1. Dépenses liées aux étudiants 34
2. Dépenses liées au risque 35
3. Autres dépenses 37
4. Revenus totaux 38
5. Coût net du Programme 39
III. Conclusion 41
IV. Opinion actuarielle 42
V. ANNEXES 43
Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme 43
Annexe 2 - Données 47
Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie 49
Annexe 4 - Analyses de sensibilité 63
Annexe 5 - Remerciements 68

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

		Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt	12
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions	13
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation	14
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire	15
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants	18
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts	21
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis	23
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés	25
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions	26
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal	28
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	29
Tableau 12	Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement	30
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de $ constants de 2005)	31
Tableau 14	Montant total des prêts d'étude impayés – prêts à risques partagés et directs	33
Tableau 15	Dépenses liées aux étudiants	34
Tableau 16	Risques pour le gouvernement	35
Tableau 17	Résumé des dépenses	37
Tableau 18	Revenus totaux	38
Tableau 19	Coût annuel net du Programme	39
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de $ constants de 2005)	40
Tableau 21	Réduction de la dette en cours de remboursement	46
Tableau 22	Prêts directs émis et nombre d'étudiants	47
Tableau 23	Prêts directs consolidés	47
Tableau 24	Défauts et recouvrements, prêts directs	48
Tableau 25	Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs	48
Tableau 26	Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés	48
Tableau 27	Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE	49
Tableau 28	Augmentation à court terme des frais de scolarité	52
Tableau 29	Coûts mensuels de subsistance 2004-05	53
Tableau 30	Répartition de la consolidation	54
Tableau 31	Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs	54
Tableau 32	Prêts directs – défauts réels et projetés	56
Tableau 33	Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal	58
Tableau 34	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt	59
Tableau 35	Frais d'administration	61
Tableau 36	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité	63
Tableau 37	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis	64
Tableau 38	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2029-30	67
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans	16
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE	19
Graphique 3	Courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et limite de prêt	22
Graphique 4	Projections du portefeuille de prêts	32
Graphique 5	Besoins de 2003-04 et distribution normale ajustée	50
Graphique 6	Répartition des défauts de paiement	55
Graphique 7	Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement	57
Graphique 8	Répartition des radiations	58
Graphique 9	Nouveaux prêts émis	64

I. Sommaire exécutif

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

A. But du rapport

Le présent rapport est le cinquième rapport actuariel sur le PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur le PCPE au 31 juillet 2005 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2029-30. Une analyse actuarielle du PCPE a pour objet d'évaluer la situation financière du Programme et d'augmenter le niveau d'information pour le ministre des Ressources humaines et du Développement social, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- les projections du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et du montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude et en cours de remboursement et les éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du Programme décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C. Principales observations

Les résultats contenus dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement dans le régime de prêts directs du PCPE. Les principales observations de l'analyse sont résumées ci-dessous. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

- Bien que le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire décroisse au cours de la période de projection, le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt au cours d'une année en vertu du PCPE devrait augmenter et passer de 340 000 en 2004-05 à 444 000 en 2029-30. Ainsi, la proportion d'étudiants qui empruntent passera de 41 % à 62 %.
- Conformément à la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, la limite hebdomadaire de prêts est augmentée de 45 $ (de 165 $ à 210 $) dans l'année de prêt 2005-06 et est maintenue à ce niveau par la suite. Les impacts de cette modification sont :
  - une augmentation des nouveaux prêts émis de 1,6 milliard de dollars en 2004-05 à 1,9 milliard de dollars en 2005-06, ce qui est conforme aux données disponibles pour l'année de prêt 2005-06. Les nouveaux prêts émis continueront d'augmenter au cours de la période de projection pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2029-30, et
  - une diminution immédiate du pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal (53 % en 2004-05 à 34 % en 2005-06) mais cette proportion devrait augmenter et atteindre 78 % en 2029-30. Dans environ 10 ans, la situation sera la même qu'actuellement, soit un peu plus de 50 % des étudiants du PCPE qui reçoivent le prêt maximal. À ce moment, la limite de prêt pourrait nécessiter un ajustement.
- Le portefeuille des prêts augmente, passant de 10,9 à 19,8 milliards de dollars de 2004-05 à 2029-30. Le solde des prêts directs en défaut au 31 juillet 2005 est 674 millions de dollars.
- Selon les projections, le maximum de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'étude impayés, prévu à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, devrait être atteint au cours de l'année de prêt 2014-15.
- Le coût net total (écart entre les dépenses et les revenus) du gouvernement pour le PCPE devrait augmenter et passer de 761 millions de dollars en 2004-05 à 1,4 milliard de dollars en 2029-30, soit une hausse annuelle moyenne de 2,3 %.
- Les taux de provision pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement sont les mêmes que dans le rapport précédent.
- L'annexe 4 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle de la nouvelle limite hebdomadaire de 210 $ selon le taux d'inflation. Ce scénario se traduit par :
  - une augmentation de 102 millions de dollars (5 %) des prêts émis en 2010-11, en raison de l'indexation de la limite, et de 1 408 millions de dollars (48 %) en 2029-30; et
  - un portefeuille de prêts atteignant 26,8 milliards de dollars en 2029-30 comparativement à 19,8 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 408 millions de dollars (30 %) en 2029-30.

II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

La section A du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts émis

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active et le taux d'inscription aux études postsecondaires.

La section C présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime (garanti, à risques partagés et direct). La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les subventions canadiennes pour études, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts abandonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût lié aux recouvrements et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt nets, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé au cours de la période de six mois suivant la fin des études et sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme, décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte des interrelations. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1er juillet 2003, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a créé une abondance de travailleurs, faisant ainsi augmenter le taux de chômage et influant sur la transition études-travail au cours des 20 dernières années. Dans les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes puisque, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération

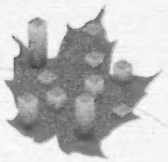

du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active chez les 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emplois et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 80,7 % pour l'année de prêt 2004-05 à 83,5 % en 2029-30. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active demeurant dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, le taux d'inflation annuel retenu est de 2,3 % en 2005-06 et de 2,0 % en 2006-07 et 2007-08. À compter de 2008-09, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 2,5 % en 2012-13. Ce taux d'inflation est maintenu jusqu'à la fin de la période de projection.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans le processus d'évaluation des besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 1,9 % pour l'année de prêt 2005-06, 3,8 % en 2006-07 et 3,4 % en 2007-08 et 2008-09. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population, et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les gains des étudiants et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains moyens est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. En 2005-06, l'augmentation réelle des gains moyens est évaluée à -0,3 %. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,6 % en 2006-07 à 1,2 % en 2012-13. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe trois périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Ensuite, il y a une période de grâce de six mois durant laquelle l'intérêt s'accumule, mais aucun paiement n'est exigé. Enfin, la période de

remboursement est d'environ neuf ans et demi. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Le coût réel s'établit à 1,8 % pour l'année de prêt 2005-06, puis augmente progressivement pour atteindre 2,7 % en 2014-15. Le taux demeure à ce niveau par la suite. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1, est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel réel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(1) + (3) + 250 points
2005-06	2,3	1,8	4,1	2,8	7,6
2006-07	2,0	2,3	4,3	3,3	7,8
2007-08	2,0	2,3	4,3	3,2	7,7
2008-09	2,1	2,4	4,4	3,2	7,7
2009-10	2,2	2,4	4,6	3,1	7,8
2010-11	2,3	2,5	4,7	3,1	7,8
2011-12	2,4	2,5	4,9	3,0	7,9
2012-13	2,5	2,6	5,0	3,0	7,9
2013-14	2,5	2,6	5,1	2,9	7,9
2014-15	2,5	2,7	5,2	2,9	7,9
2015-16+	2,5	2,7	5,2	2,9	7,9

Le taux préférentiel réel est de 2,8 % pour 2005-06 et devrait atteindre un niveau ultime de 3,3 % en 2006-07. Par la suite, le taux préférentiel devrait diminuer pour s'établir au taux ultime de 2,9 % en 2013-14. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel réel, du taux d'inflation et de 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal demeure au même niveau que dans le rapport précédent, soit 14,6 %. Il est présumé que ce taux demeure constant pour les années futures. Une comparaison des montants réels de prêts en défaut et récupérés et des montants projetés en utilisant le taux de défaut brut et le taux de recouvrement du rapport précédent démontre que les taux de défaut et de recouvrement ne nécessitent aucun ajustement. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est donc inchangé.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne « irrécouvrable ». Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut et est basé sur la répartition des recouvrements. La dépense au titre de

provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision pour intérêt calculée à la fin d'une année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente. Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt sont les mêmes que ceux utilisés dans le rapport précédent et sont présentés au tableau 2.

Le taux de provision pour RDR est le même que dans les rapports précédents, soit 0,7 % et est présumé constant pour les années futures. Cependant, aucun prêt du régime de prêts directs n'est encore admissible à une RDR. Selon les données disponibles, l'utilisation de l'exemption d'intérêt est inférieure pour les prêts directs que pour les autres régimes. Par conséquent, une utilisation de la mesure RDR légèrement inférieure pour les prêts directs que pour les autres régimes est attendue. La situation continuera d'être examinée à mesure que les données seront disponibles.

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions

Provision	Hypothèses	
		(%)
Appliquée aux nouveaux prêts émis		
Créances irrécouvrables – principal		14,6
Réduction de la dette en cours de remboursement		0,7
Total		**15,3**
Appliquée au solde des intérêts sur les prêts en défaut recouvrables	**Nombre d'années depuis le défaut**	(%)
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	Moins de 1	20,0
	Entre 1 et 2	40,8
	Entre 2 et 3	56,0
	Entre 3 et 4	70,4
	Entre 4 et 5	80,0
	Entre 5 et 6	85,6
	Entre 6 et 7	88,8
	Entre 7 et 8	91,2
	Entre 8 et 9	93,6
	Entre 9 et 10	95,2
	Entre 10 et 11	96,0
	Entre 11 et 12	96,8
	Entre 12 et 13	97,6
	Entre 13 et 14	98,4
	Entre 14 et 15	99,2

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,5 par femme en 2004, augmenté à 1,6 par femme en 2016
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1995-1997, avec les améliorations à la longévité
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	80,7 % (2004-05) 83,5 % (2029-30)
5. Écart de salaire réel	-0,3 % (2005-06) 0,6 % (2006-07) ⋮ 1,2 % (2012 et plus)
6. Inflation	2,3 % (2005-06) 2,0 % (2006-07) ⋮ 2,5 % (2012 et plus)
7. Augmentations des frais de scolarité	1,9 % (2005-06) 3,8 % (2006-07) 3,4 % (2007-08) 3,4 % (2008-09) ⋮ IPC + 3,0 % (2013 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	4,1 % (2005-06) ⋮ 5,2 % (2014 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	7,6 % (2005-06) ⋮ 7,9 % (2011 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,6 % (2005 et plus)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	20,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 99,2 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	0,7 % (2005 et plus)

B. Projection des prêts émis totaux

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés pour projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle est utilisée pour déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs

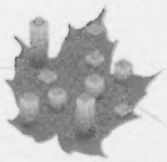

démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont les éléments qui influenceront le plus l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1970 et 2012, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

Pendant les 11 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 725 000 à 6 100 000 en 2015-16. Au cours des 14 dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 828 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 103 000 pendant la période de projection de 25 ans.

Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O. et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2004-05	5 725	1 102	834	-	-
2005-06	5 751	1 091	827	-7,6	-0,9
2006-07	5 771	1 077	816	-10,8	-1,3
2007-08	5 810	1 075	814	-2,0	-0,2
2008-09	5 864	1 086	821	7,3	0,9
2009-10	5 919	1 092	824	2,6	0,3
2010-11	5 964	1 088	819	-4,4	-0,5
2011-12	6 003	1 084	815	-4,6	-0,6
2012-13	6 038	1 082	812	-2,8	-0,3
2013-14	6 073	1 087	814	2,4	0,3
2014-15	6 097	1 088	815	0,4	0,0
2015-16	6 100	1 077	804	-11,0	-1,3
2016-17	6 094	1 062	791	-12,5	-1,6
2017-18	6 079	1 050	780	-10,8	-1,4
2018-19	6 058	1 040	773	-7,9	-1,0
2019-20	6 028	1 023	758	-14,1	-1,8
2020-21	5 998	1 005	742	-16,3	-2,2
2021-22	5 969	994	732	-10,2	-1,4
2022-23	5 949	987	726	-6,0	-0,8
2023-24	5 934	982	722	-4,2	-0,6
2024-25	5 912	976	717	-4,3	-0,6
2025-26	5 884	969	713	-4,0	-0,6
2026-27	5 860	965	712	-1,1	-0,2
2027-28	5 842	962	713	0,7	0,1
2028-29	5 832	961	715	1,6	0,2
2029-30	5 828	959	716	1,9	0,3

b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Les inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est considéré comme un sous-ensemble de la population inactive. Lorsque les emplois disponibles sont rares, la période de transition des études au travail s'allonge, puisque plus de gens poursuivent des études postsecondaires. Toutefois, lorsque les emplois disponibles sont nombreux, la période de transition des études au marché du travail diminue parce que plus de gens travaillent au lieu de poursuivre des études postsecondaires.

Le vieillissement, puis la retraite des « baby-boomers » et une pénurie de travailleurs pour les remplacer devraient créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite.

Le graphique 1 montre que le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 10 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 219 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 648 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux venus (1 970 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignaient l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux d'activité chez les 18 à 34 ans devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans

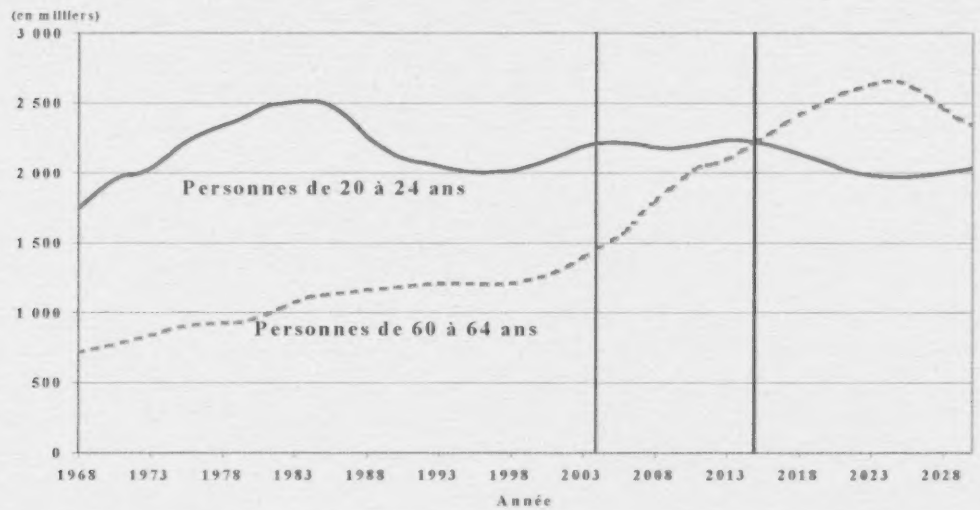

Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs diminuera pour passer de 1 102 000 à 1 088 000 au cours des dix premières années de la période de projection, ce qui représente une diminution de 14 000 seulement. Au cours des quinze dernières années de la période de projection, le nombre d'inactifs diminue de 129 000 et se situe à 959 000 dans l'année de prêt 2029-30. Cette diminution importante résulte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et de l'hypothèse selon laquelle les taux d'activité pour les 18 à 34 ans augmenteront au cours des quinze dernières années de la période de projection, en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. À mesure que les taux d'activité augmenteront, le nombre d'inactifs diminuera.

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution des participants au PCPE selon l'âge montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. Ceci signifie que la proportion des inactifs inscrits au niveau postsecondaire varie également selon le groupe d'âge. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupes d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.

Au tableau 4, la projection de la population 18 à 34 ans inscrite à temps plein aux études postsecondaires montre une diminution lente de 19 000 (834 000 à 815 000) au cours des dix premières années. Au cours des quinze dernières années de la période de projection, le nombre d'étudiants décroit rapidement et atteint 716 000 dans l'année de prêt 2029-30. Cette diminution globale de 99 000 étudiants au cours des quinze dernières années de la période de projection résulte de la diminution du nombre d'inactifs dans la population 18 à 34 ans. La population 18 à 34 ans inscrite à temps plein représente environ 75 % de la population inactive pour chaque année de la période de projection. Par conséquent, la diminution importante de la population inactive, discutée précédemment, résulte en une diminution de la population inscrite aux études postsecondaires.

2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS) a fourni les données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE pour les cinq dernières années de prêt. Ces données ont servi à projeter les distributions futures des besoins des étudiants.

Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport. Les ressources englobent les gains des étudiants, les actifs et les contributions parentales. Le budget 2006 du gouvernement propose une réduction de la contribution parentale requise afin d'élargir

l'admissibilité au Programme. Ce rapport ne tient pas compte de cette réduction de la contribution parentale.

Tableau 5 Besoins moyens des étudiants

Année de prêt	Ressources ($)	Frais de scolarité ($)	Autres dépenses ($)	Total des dépenses ($)	Besoins moyens des étudiants ($)	Hausse des besoins moyens des étudiants ($)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) – (1)	
2004-05	3 600	5 300	8 200	13 500	9 800	-
2005-06	3 700	5 400	8 900	14 200	10 500	700
2006-07	3 800	5 600	9 000	14 600	10 800	300
2007-08	3 900	5 800	9 200	15 000	11 100	300
2008-09	4 000	6 000	9 400	15 400	11 400	300
2009-10	4 100	6 200	9 600	15 800	11 600	200
2010-11	4 300	6 500	9 800	16 200	12 000	400
2011-12	4 400	6 800	10 000	16 700	12 300	300
2012-13	4 600	7 100	10 200	17 300	12 800	500
2013-14	4 700	7 500	10 400	17 900	13 200	400
2014-15	4 900	7 900	10 700	18 600	13 700	500
2015-16	5 100	8 300	10 900	19 300	14 200	500
2016-17	5 300	8 800	11 200	20 000	14 700	500
2017-18	5 500	9 300	11 500	20 800	15 300	600
2018-19	5 700	9 800	11 800	21 500	15 900	600
2019-20	5 900	10 300	12 000	22 400	16 500	600
2020-21	6 100	10 900	12 300	23 200	17 100	600
2021-22	6 300	11 500	12 600	24 100	17 800	700
2022-23	6 500	12 100	12 900	25 000	18 500	700
2023-24	6 800	12 800	13 200	26 000	19 200	700
2024-25	7 000	13 500	13 500	27 000	20 000	800
2025-26	7 300	14 200	13 900	28 100	20 800	800
2026-27	7 600	15 000	14 200	29 200	21 700	900
2027-28	7 800	15 900	14 600	30 400	22 600	900
2028-29	8 100	16 700	14 900	31 600	23 500	900
2029-30	8 400	17 600	15 300	32 900	24 500	1 000

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens. Les valeurs présentées sont cohérentes avec les valeurs moyennes obtenues à partir du fichier de données sur l'évaluation des besoins.

En moyenne, les besoins d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. Les frais de scolarité représentent la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants et sont ultimement indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation. Par contre, les frais de scolarité se situaient en moyenne à 4,0 % au-dessus du taux d'inflation au cours des cinq dernières années et à 5,3 % au-dessus de l'inflation au cours des dix dernières années. Les autres dépenses qui incluent les livres, le logement, la nourriture et le transport, sont indexées aux taux d'inflation. Cependant, dans l'année de prêt 2005-06, il y a une augmentation importante du montant des autres dépenses, qui passe de 8 200 $ à 8 900 $. Cette augmentation est attribuable à l'inclusion des coûts pour les ordinateurs et frais informatiques dans les dépenses admissibles à compter de l'année de prêt 2005-06. Les ressources augmentent moins rapidement que les frais de scolarité, soit à un taux d'indexation ultime de 1,2 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de

5 300 $ en 2004-05 à 17 600 $ en 2029-30. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 147 à 210 % d'ici 2029-30.

L'analyse des données fournies par RHDS concernant l'évaluation des besoins montre que les besoins des étudiants au PCPE suivent de près une courbe de distribution normale. On obtient une meilleure correspondance en modifiant légèrement la courbe normale. Les changements apportés à la courbe normale sont décrits à l'annexe 3 de ce rapport. Les courbes des besoins pour les 25 prochaines années ont été projetées en utilisant les propriétés de la loi normale et la projection de l'augmentation des besoins sur 25 ans indiquée au tableau 5.

Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE

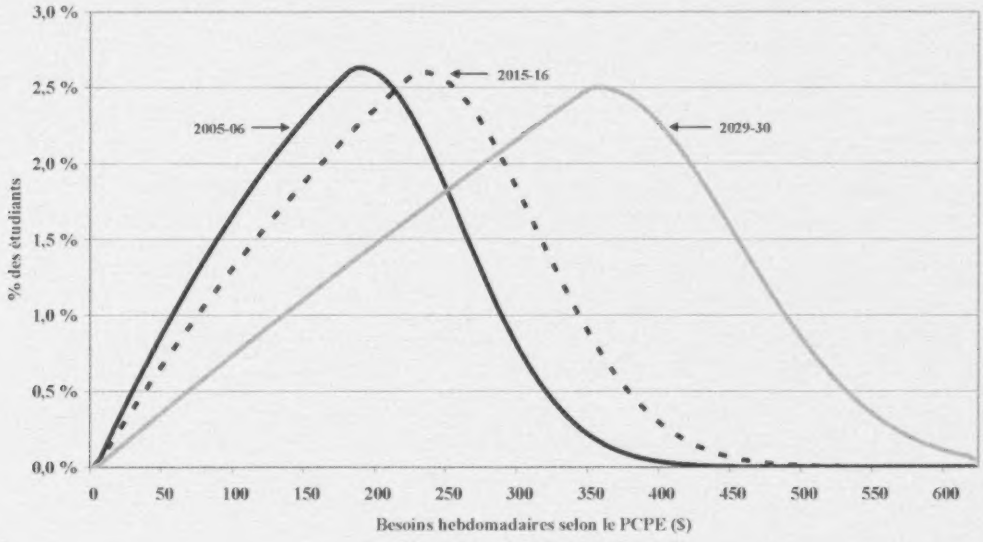

Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de 25 ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2004-05, l'aire sous la courbe est 100 % et le taux des d'étudiants qui empruntent s'élève à 40,7 %, tel que montré au tableau 6. L'aire sous la course des besoins pour 2005-06 est 102,9 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, le taux des étudiants qui empruntent s'élève à 41,9 % en 2005-06 (40,7 % x 1,029). Cette proportion représente la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire et qui empruntent en vertu du PCPE.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et

constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. À mesure que les besoins augmenteront, les participants devraient se déplacer vers la droite du sommet.

Le graphique 2 montre que la proportion de participants qui ont de petits prêts (c.-à-d. de faibles besoins en vertu du PCPE), moins de 60 $ par semaine par exemple, diminue au cours de la période de projection. Ceci est dû à l'augmentation rapide de la proportion globale d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, tandis que le nombre d'étudiants ayant de petits prêts diminue légèrement au fil du temps en raison d'une forte hausse des besoins. Par conséquent, la proportion des étudiants qui ont des petits prêts diminuera avec le temps.

Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 40,7 % à 61,9 %, ce qui correspond à 104 000 étudiants de plus. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmentera de 340 000 en 2004-05 à 444 000 en 2029-30.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2004-05	834	40,7	340	-	0,0
2005-06	827	41,9	346	6	1,8
2006-07	816	42,5	347	1	0,2
2007-08	814	42,7	348	1	0,3
2008-09	821	43,0	353	5	1,4
2009-10	824	43,6	359	6	1,8
2010-11	819	44,2	362	3	0,9
2011-12	815	44,9	366	4	1,0
2012-13	812	45,6	370	4	1,2
2013-14	814	46,5	378	8	2,2
2014-15	815	47,2	384	6	1,6
2015-16	804	48,0	386	1	0,4
2016-17	791	48,7	385	0	-0,1
2017-18	780	49,6	387	2	0,5
2018-19	773	50,4	390	2	0,6
2019-20	758	51,3	389	-1	-0,1
2020-21	742	52,1	387	-2	-0,6
2021-22	732	53,1	388	2	0,4
2022-23	726	53,8	391	2	0,6
2023-24	722	54,8	395	5	1,2
2024-25	717	55,6	399	3	0,9
2025-26	713	56,6	404	5	1,3
2026-27	712	57,9	413	9	2,1
2027-28	713	59,3	423	10	2,5
2028-29	715	60,6	433	10	2,4
2029-30	716	61,9	444	11	2,5

3. Nouveaux prêts émis

La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins croissants des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 5 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 9 800 $ en 2004-05 à 24 500 $ en 2029-30. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la

période de projection de 25 ans puisqu'il est estimé que le nombre d'étudiants participant au PCPE grimpera de 104 000.

Deuxièmement, la limite de prêt hebdomadaire sera augmentée de 45 $, soit de 165 $ à 210 $, à compter de l'année de prêt 2005-06 et sera maintenue à ce niveau par la suite. Les prêts émis augmenteront considérablement, puisque les étudiants qui recevaient auparavant le prêt maximal seront admissibles à un prêt plus élevé, jusqu'à concurrence de la nouvelle limite. Puisque la limite de prêt augmente, moins d'étudiants seront admissibles au prêt maximal. Par conséquent, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal sera plus faible que si la limite n'avait pas augmenté.

Le graphique 3 est identique au graphique 2, sauf qu'un trait vertical indique les besoins évalués à 165 $ et 210 $ par semaine, soit les limites de prêt du PCPE. Tous les étudiants qui se situent à droite de cette ligne ne recevront que le montant correspondant à la limite de prêt. Ceux dont les besoins ne dépassent pas la limite hebdomadaire peuvent recevoir un prêt dont le montant correspond au total de leurs besoins. Dans l'année de prêt 2005-06, le prêt hebdomadaire maximal du PCPE a été augmenté de 165 $ à 210 $. Le graphique 3 montre que la proportion d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal devrait diminuer significativement lorsque la limite augmentera dans l'année de prêt 2005-06.

Graphique 3 Courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et limite de prêt

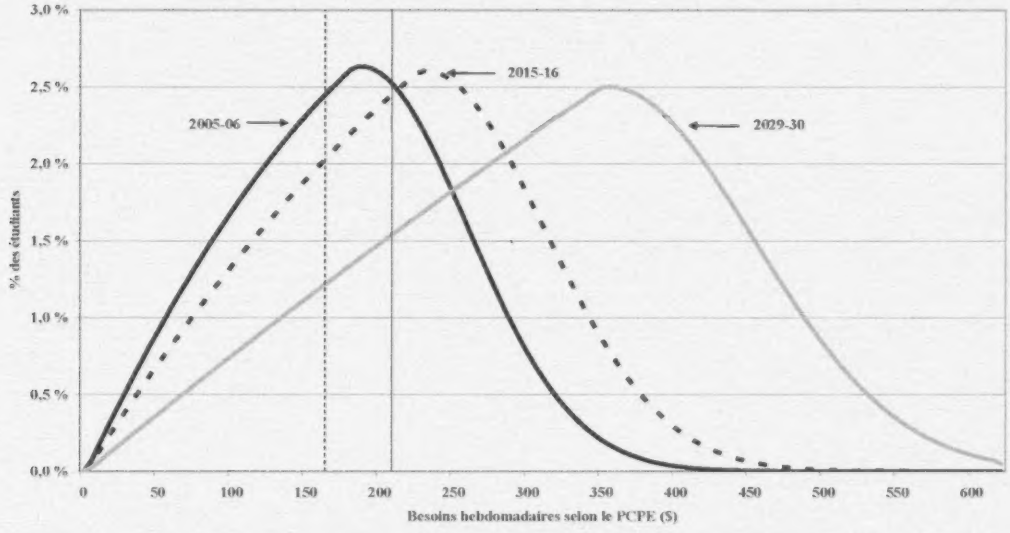

En 2004-05, en utilisant la limite de prêt hebdomadaire de 165 $, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal correspondait à 52,9 %. Lorsque la limite de prêt est augmentée à 210 $ par semaine en 2005-06, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal diminue à 33,6 %. Le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 33,6 % en 2005-06 à 78,2 % en 2029-30. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. En fait, dans environ 10 ans, la situation sera la même qu'actuellement, soit un peu plus que la moitié des étudiants qui reçoivent le prêt maximal. À ce moment, la limite de prêt pourrait nécessiter un ajustement.

Après 2005, la limite de 210 $ demeure constante et freine la progression des nouveaux prêts émis, puisque les étudiants pour qui les besoins sont déjà équivalents ou supérieurs à la limite de prêt ne peuvent recevoir un montant plus élevé. De plus, le graphique 3 confirme l'information du tableau 7 à l'effet que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection. La limite de prêt freine la progression du total des nouveaux prêts émis. Même si les besoins augmentent rapidement, la limite de prêt ne varie pas. Par conséquent, le total des nouveaux prêts émis augmentera moins vite que les besoins des étudiants au PCPE.

Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

Année de prêt	Besoins moyens des étudiants ($)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions $)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens ($)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2004-05	9 825	0,0	52,9	1 633	-	340	-	4 807	-
2005-06	10 506	6,9	33,6	1 875	14,8	346	1,8	5 417	12,7
2006-07	10 831	3,1	35,6	1 900	1,4	347	0,2	5 481	1,2
2007-08	11 090	2,4	36,8	1 920	1,0	348	0,3	5 521	0,7
2008-09	11 352	2,4	38,1	1 961	2,1	353	1,4	5 560	0,7
2009-10	11 645	2,6	39,5	2 010	2,5	359	1,8	5 599	0,7
2010-11	11 974	2,8	41,4	2 048	1,9	362	0,9	5 655	1,0
2011-12	12 342	3,1	43,2	2 086	1,8	366	1,0	5 702	0,8
2012-13	12 754	3,3	45,4	2 133	2,3	370	1,2	5 764	1,1
2013-14	13 217	3,6	47,8	2 205	3,4	378	2,2	5 827	1,1
2014-15	13 703	3,7	50,1	2 264	2,7	384	1,6	5 891	1,1
2015-16	14 211	3,7	52,3	2 294	1,3	386	0,4	5 946	0,9
2016-17	14 744	3,7	54,4	2 314	0,9	385	-0,1	6 003	1,0
2017-18	15 300	3,8	56,5	2 347	1,4	387	0,5	6 059	0,9
2018-19	15 883	3,8	58,7	2 383	1,5	390	0,6	6 116	0,9
2019-20	16 494	3,8	60,6	2 398	0,6	389	-0,1	6 164	0,8
2020-21	17 133	3,9	62,7	2 406	0,3	387	-0,6	6 221	0,9
2021-22	17 803	3,9	64,6	2 434	1,2	388	0,4	6 268	0,8
2022-23	18 505	3,9	66,5	2 467	1,3	391	0,6	6 317	0,8
2023-24	19 240	4,0	68,3	2 515	2,0	395	1,2	6 363	0,7
2024-25	20 011	4,0	70,1	2 556	1,6	399	0,9	6 410	0,7
2025-26	20 819	4,0	71,8	2 607	2,0	404	1,3	6 453	0,7
2026-27	21 667	4,1	73,5	2 679	2,8	413	2,1	6 494	0,6
2027-28	22 556	4,1	75,2	2 762	3,1	423	2,5	6 536	0,6
2028-29	23 489	4,1	76,7	2 845	3,0	433	2,4	6 573	0,6
2029-30	24 468	4,2	78,2	2 934	3,1	444	2,5	6 611	0,6

Le tableau 7 indique l'augmentation des nouveaux prêts émis par année de prêt pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 1 633 millions de dollars en 2004-05 à 2 934 millions de dollars en 2029-30, soit une progression moyenne de 2,4 % par année. Le ratio des nouveaux prêts émis au nombre d'étudiants au PCPE correspond au montant moyen des prêts par étudiant. Le tableau 7 indique le pourcentage d'augmentation des nouveaux prêts émis et du nombre d'étudiants au PCPE.

Le tableau 7 montre la progression annuelle du total des nouveaux prêts émis pendant la période de projection. Les nouveaux prêts émis augmentent de 14,8 % dans l'année de prêt 2005-06 en raison de l'augmentation de la limite de prêt. Selon les données provisoires disponibles pour l'année de prêt 2005-06, les nouveaux prêts émis totaux sont environ 15 % plus élevés que les prêts émis en 2004-05, ce qui est cohérent avec les projections de ce rapport. La progression du montant moyen de prêt est freinée par le niveau constant de la limite de prêt à compter de 2005-06. Au cours de la période de projection de 25 ans, le montant total des nouveaux prêts augmente de 2,4 % par année en moyenne. Cela est principalement attribuable à la forte augmentation des besoins moyens des étudiants (qui passent de 9 800 $ à 24 500 $, comme l'indique le tableau 5), ce qui a pour effet de faire augmenter le nombre d'étudiants au PCPE. La croissance annuelle moyenne des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 1,1 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 1,3 %.

L'évolution des nouveaux prêts émis est fonction de l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant moyen des prêts est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation annuelle de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 4. Ce scénario démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite des prêts est augmentée de manière à refléter l'évolution des besoins des étudiants.

C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent à la portion impayée des prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

1. Portefeuille des prêts garantis et à risques partagés

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Le tableau 8 présente les projections des prêts, séparément pour les régimes de prêts garantis et à risques partagés, de même que la projection des prêts à risques partagés en défaut, rachetés par le gouvernement. La projection des prêts à risques partagés en défaut est nécessaire pour déterminer à quel moment le maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés, prévu dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint.

Le tableau 8 montre que le portefeuille de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des 11 prochaines années, tandis que celui des prêts à risques partagés sera éliminé neuf ans plus tard.

Au 31 juillet 2005, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisaient 1,1 milliard de dollars (principal et intérêt). Les prêts garantis en défaut ne sont pas inclus dans la projection du tableau 8. Dans les Comptes

publics, le gouvernement établit une provision pour les garanties de prêts et pour les prêts à risques partagés rachetés. Cette procédure n'est pas incluse dans le présent rapport.

Tableau 8 Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés (millions $)

	Prêts garantis			Prêts à risques partagés			
Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut (rachetés)	Total
2005	36	258	294	365	3 469	252	4 086
2006	22	179	201	271	2 880	254	3 405
2007	10	128	138	203	2 282	242	2 726
2008	-	92	92	146	1 737	220	2 104
2009	-	62	62	103	1 264	198	1 565
2010	-	40	40	65	895	175	1 135
2011	-	26	26	35	617	149	801
2012	-	17	17	11	431	121	563
2013	-	10	10	-	299	93	392
2014	-	6	6	-	200	67	267
2015	-	3	3	-	130	46	176
2016	-	1	1	-	85	31	116
2017	-	-	-	-	55	21	76
2018	-	-	-	-	34	14	48
2019	-	-	-	-	20	9	29
2020	-	-	-	-	11	6	17
2021	-	-	-	-	6	3	9
2022	-	-	-	-	3	2	5
2023	-	-	-	-	2	1	3
2024	-	-	-	-	2	0	2
2025	-	-	-	-	1	0	2
2026	-	-	-	-	-	-	-

2. Portefeuille de prêts directs et provisions

En vertu du régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision pour les prêts émis, à titre de dépenses de programme, puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du programme, car elle tient compte immédiatement de la perte future sur les prêts émis.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour réduction de la dette en cours de remboursement pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille des prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est basée sur les répartitions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Les taux et répartitions pour les défauts et recouvrements des prêts directs sont les

mêmes que dans le rapport précédent. Le taux brut de défaut pour le régime des prêts directs avait été établi en extrapolant les défauts futurs à l'aide des défauts connus des quatre premières années du régime et la répartition de défauts des prêts garantis. Un prêt est réputé en défaut lorsqu'il est retourné au gouvernement, généralement lorsque le prêt est en arrérage depuis 270 jours. Le taux brut de défaut, établi à 40,7 %, est ensuite ajusté pour tenir compte des deux éléments suivants : le programme de paiements pré-autorisés n'était pas disponible pour une certaine période et le taux de défaut des étudiants des institutions publiques et privées doit être équilibré selon les proportions ultimes de prêts consolidés.

Ces deux ajustements réduisent le taux brut de défaut à 35,4 %. Le taux de recouvrement est établi à 60 % et le taux net de défaut s'élève donc à 14,2 %. La validation du taux net de défaut est effectuée à l'annexe 3.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions (millions $)

					Provisions pour		
Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Créances irrécouvrables Principal	Créances irrécouvrables Intérêt	RDR
2005	3 480	2 647	674	6 802	1 155	28	55
2006	3 897	3 238	957	8 092	1 429	61	69
2007	4 164	3 843	1 256	9 263	1 705	110	77
2008	4 360	4 367	1 568	10 295	1 975	175	84
2009	4 524	4 806	1 877	11 208	2 236	252	90
2010	4 675	5 165	2 174	12 014	2 487	341	94
2011	4 804	5 518	2 451	12 772	2 722	438	98
2012	4 919	5 758	2 705	13 381	2 942	540	102
2013	5 033	5 964	2 935	13 932	3 147	644	104
2014	5 168	6 148	3 141	14 456	3 342	746	107
2015	5 306	6 319	3 324	14 948	3 525	843	110
2016	5 417	6 484	3 486	15 388	3 694	933	112
2017	5 506	6 637	3 636	15 779	3 848	1 017	114
2018	5 593	6 770	3 774	16 137	3 992	1 092	116
2019	5 681	6 894	3 899	16 474	4 128	1 161	118
2020	5 749	7 017	4 013	16 780	4 253	1 222	119
2021	5 799	7 125	4 118	17 043	4 368	1 278	120
2022	5 859	7 217	4 214	17 291	4 477	1 329	122
2023	5 926	7 303	4 301	17 530	4 582	1 375	123
2024	6 013	7 387	4 380	17 780	4 684	1 417	124
2025	6 102	7 478	4 454	18 033	4 785	1 455	125
2026	6 205	7 576	4 523	18 304	4 885	1 489	126
2027	6 335	7 687	4 592	18 614	4 990	1 521	128
2028	6 492	7 817	4 660	18 969	5 100	1 550	130
2029	6 665	7 970	4 732	19 367	5 217	1 577	132
2030	6 853	8 146	4 810	19 810	5 342	1 603	135

Au 31 juillet 2005, le portefeuille de prêts directs s'élevait à 6,8 milliards de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2004-05 (7,9 milliards de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces cinq années, puis réduits des remboursements. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille des prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre

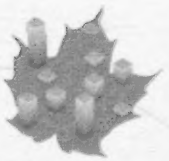

12,0 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2029-30, il totalisera 19,8 milliards de dollars.

Comparativement à l'évaluation en date du 31 juillet 2004, la valeur du portefeuille de prêts aux études à la fin de la période de projection est légèrement plus élevée, tandis que la valeur du portefeuille de prêts en cours de remboursement est nettement plus faible et la valeur des prêts en défaut est légèrement plus élevée. Les principales raisons qui expliquent ces différences sont résumées ci-après.

Prêts pendant les études : une nouvelle répartition de consolidation est utilisée dans ce rapport. Cette répartition est basée sur l'expérience des prêts directs et reflète une consolidation plus lente des prêts. Par conséquent, le montant des prêts pendant les études augmente. Les paiements préalables reçus, qui sont les paiements effectués par les étudiants pendant la période d'étude ou pendant la période de grâce, avant la consolidation des prêts, compensent, en partie, cette augmentation. Les paiements préalables sont introduits dans l'évaluation pour la première fois.

Prêts en cours de remboursement : le rapport inclut également des paiements accélérés qui correspondent aux paiements effectués par les étudiants qui excèdent le paiement prévu calculé selon une période de remboursement de 9,5 années. Le montant moins élevé de consolidation au cours de la période de projection, jumelé aux paiements accélérés, résultent en un montant de prêts en cours de remboursement nettement inférieur à long terme comparativement aux projections du rapport précédent.

Prêts en défaut : intuitivement, selon les éléments décrits précédemment, le portefeuille projeté de prêts en défaut à la fin de la période de projection devrait être inférieur comparé au portefeuille de prêts en défaut obtenu dans le rapport précédent. La répartition des radiations utilisées dans ce rapport est prolongée et couvre une période de 21 ans débutant la cinquième année suivant le défaut. Cette nouvelle répartition retarde le moment des radiations, puisqu'il n'y a eu aucune radiation depuis le début du régime de prêts directs. Par conséquent, le solde des prêts en défaut est plus élevé comparé au rapport précédent.

Le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal en vertu du régime des prêts directs.

Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal (millions $)

Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal			
	Solde au 1er août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1er août	Nouvelle provision*	Radiations	Provision au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) - (3 + 4)	(1)	(2)	(3)	(1 + 2) - (3)
2004-05	407	349	83	-	674	917	238	-	1 155
2005-06	674	396	114	0	957	1 155	274	0	1 429
2006-07	957	444	143	1	1 256	1 429	277	1	1 705
2007-08	1 256	496	173	10	1 568	1 705	280	10	1 975
2008-09	1 568	538	204	25	1 877	1 975	286	25	2 236
2009-10	1 877	572	232	43	2 174	2 236	294	43	2 487
2010-11	2 174	598	258	63	2 451	2 487	299	63	2 722
2011-12	2 451	622	283	85	2 705	2 722	305	85	2 942
2012-13	2 705	642	305	106	2 935	2 942	311	106	3 147
2013-14	2 935	660	327	127	3 141	3 147	322	127	3 342
2014-15	3 141	677	347	148	3 324	3 342	331	148	3 525
2015-16	3 324	696	367	166	3 486	3 525	335	166	3 694
2016-17	3 486	714	381	183	3 636	3 694	338	183	3 848
2017-18	3 636	731	394	199	3 774	3 848	343	199	3 992
2018-19	3 774	744	407	213	3 899	3 992	348	213	4 128
2019-20	3 899	757	418	225	4 013	4 128	350	225	4 253
2020-21	4 013	769	428	236	4 118	4 253	351	236	4 368
2021-22	4 118	779	437	246	4 214	4 368	355	246	4 477
2022-23	4 214	788	445	256	4 301	4 477	360	256	4 582
2023-24	4 301	796	452	265	4 380	4 582	367	265	4 684
2024-25	4 380	805	459	273	4 454	4 684	373	273	4 785
2025-26	4 454	816	466	280	4 523	4 785	381	280	4 885
2026-27	4 523	828	473	287	4 592	4 885	391	287	4 990
2027-28	4 592	842	480	293	4 660	4 990	403	293	5 100
2028-29	4 660	858	488	298	4 732	5 100	415	298	5 217
2029-30	4 732	878	496	303	4 810	5 217	428	303	5 342

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

La provision pour créances irrécouvrables – principal est réduite lorsqu'il y a radiation. Contrairement à l'hypothèse établie dans le rapport précédent, il n'y a eu aucune radiation pour les prêts directs depuis l'instauration du régime de prêts directs. Ce qui augmente la valeur des prêts en défaut, qui sont inclus dans le montant total des prêts d'étude impayés et par conséquent, considérés dans le maximum de quinze milliards de dollars. L'hypothèse utilisée pour les radiations est une répartition sur 21 ans construite à partir des données récentes très limitées sur les prêts garantis. Puisqu'il n'y a eu aucune radiation depuis la mise en place du régime de prêts directs, la distribution est déplacée et débute à la cinquième année suivant le défaut, pour tenir compte, entre autres, de la loi sur la prescription.

Le tableau 10 présente la provision pour créances irrécouvrables – principal qui augmentera rapidement pour atteindre 5,3 milliards de dollars en 2029-30. En pourcentage du portefeuille total des prêts directs, elle passe de 17 % en 2004-05 à un niveau stable à long terme d'environ 27 %.

En accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut « irrécouvrable ». Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais récupéré. L'hypothèse de la répartition selon laquelle les prêts atteignent un statut « irrécouvrable » est présentée à l'annexe 3, de même que la répartition des radiations et des recouvrements. L'hypothèse de radiation de l'intérêt est la même que pour le principal et la répartition des recouvrements de l'intérêt est basée sur la répartition des recouvrements du principal des prêts en défaut.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide des intérêts en cours et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 20 % pour les intérêts en défaut dans l'année du défaut. Ce taux de provision augmente chaque année selon la répartition des recouvrements, comme présenté à l'annexe 3. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié sur une période de 21 ans débutant la cinquième année suivant le défaut. La variation de la provision d'une année donnée et du solde de la provision de l'année précédente est comptabilisée à titre de dépenses annuelles. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars de chaque année, de même que la dépense annuelle.

Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt (millions $)

Année de prêt	Provision au 1er août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépense de l'année
	(1)	(2)	(3)	(3) - (1-2)
2004-05	10	-	28	17
2005-06	28	0	61	33
2006-07	61	0	110	50
2007-08	110	1	175	66
2008-09	175	5	252	82
2009-10	252	10	341	99
2010-11	341	18	438	115
2011-12	438	27	540	130
2012-13	540	39	644	143
2013-14	644	52	746	154
2014-15	746	66	843	163
2015-16	843	80	933	171
2016-17	933	94	1 017	178
2017-18	1 017	108	1 092	184
2018-19	1 092	121	1 161	189
2019-20	1 161	132	1 222	194
2020-21	1 222	143	1 278	199
2021-22	1 278	152	1 329	203
2022-23	1 329	161	1 375	207
2023-24	1 375	169	1 417	210
2024-25	1 417	176	1 455	214
2025-26	1 455	182	1 489	217
2026-27	1 489	189	1 521	220
2027-28	1 521	194	1 550	223
2028-29	1 550	199	1 577	226
2029-30	1 577	203	1 603	229

Le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du régime de prêts directs.

Tableau 12 Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement (millions $)

Année de prêt	Provision au 1er août	Provision*	Coût de RDR	Provision au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) – (3)
2004-05	44	11	-	55
2005-06	55	13	-	69
2006-07	69	13	4	77
2007-08	77	13	7	84
2008-09	84	14	8	90
2009-10	90	14	9	94
2010-11	94	14	10	98
2011-12	98	15	11	102
2012-13	102	15	12	104
2013-14	104	15	13	107
2014-15	107	16	13	110
2015-16	110	16	14	112
2016-17	112	16	14	114
2017-18	114	16	14	116
2018-19	116	17	15	118
2019-20	118	17	15	119
2020-21	119	17	16	120
2021-22	120	17	16	122
2022-23	122	17	16	123
2023-24	123	18	17	124
2024-25	124	18	17	125
2025-26	125	18	17	126
2026-27	126	19	17	128
2027-28	128	19	17	130
2028-29	130	20	17	132
2029-30	132	21	18	135

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Le taux de provision pour RDR (0,7 %) est le même que dans le rapport précédent. Pour l'année de prêt 2004-05, les paiements au titre de la RDR pour les régimes garanti et à risques partagés sont beaucoup plus élevés que l'année précédente. Toutefois, les données disponibles pour l'année de prêt 2005-06 indiquent que les paiements pour RDR n'atteindront pas le même niveau. Aucun prêt émis en vertu du régime de prêts directs n'est encore admissible à la RDR. Cependant, il est prévu que les coûts pour cette mesure seront inférieurs pour les prêts directs que pour les prêts émis en vertu des régimes précédents, en raison de l'utilisation plus faible de la mesure d'exemption d'intérêts pour le régime de prêts directs. La première année de prêts au cours de laquelle un emprunteur sous le régime de prêts directs pourra être admissible à la RDR est 2005-06. Le premier montant significatif projeté pour le coût au titre de la RDR est de 4 millions de dollars en 2006-07. Si les coûts observés sont plus élevés que ceux projetés, le taux de provision devra probablement être augmenté. La situation continuera d'être examinée à mesure que les données seront disponibles.

La mesure RDR prévoit trois réductions pouvant atteindre respectivement 10 000 $, 10 000 $ et 6 000 $.

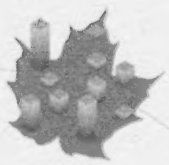

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2005. À partir de l'année de prêt 2017-18, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 9).

Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de $ constants de 2005)[1]

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provisions pour Créances irrécouvrables Principal	Provisions pour Créances irrécouvrables Intérêt	Provisions pour RDR
2005	3 480	2 647	674	6 802	1 155	28	55
2006	3 810	3 166	935	7 911	1 397	60	67
2007	3 991	3 683	1 204	8 878	1 634	106	74
2008	4 097	4 103	1 474	9 674	1 856	164	79
2009	4 168	4 427	1 730	10 325	2 060	232	83
2010	4 218	4 660	1 962	10 840	2 244	308	85
2011	4 241	4 872	2 164	11 276	2 403	387	87
2012	4 245	4 969	2 334	11 548	2 539	466	88
2013	4 241	5 026	2 474	11 741	2 653	543	88
2014	4 249	5 055	2 582	11 886	2 748	613	88
2015	4 252	5 064	2 663	11 979	2 825	675	88
2016	4 227	5 060	2 721	12 008	2 882	728	87
2017	4 183	5 043	2 763	11 989	2 924	773	87
2018	4 138	5 008	2 792	11 939	2 954	808	86
2019	4 093	4 966	2 809	11 867	2 974	836	85
2020	4 033	4 922	2 815	11 770	2 983	858	84
2021	3 961	4 867	2 813	11 641	2 983	873	82
2022	3 897	4 800	2 803	11 499	2 978	884	81
2023	3 838	4 729	2 785	11 352	2 967	891	79
2024	3 791	4 658	2 762	11 211	2 954	893	78
2025	3 746	4 591	2 734	11 072	2 938	893	77
2026	3 709	4 529	2 704	10 943	2 921	890	75
2027	3 688	4 474	2 673	10 835	2 904	885	74
2028	3 680	4 431	2 641	10 752	2 891	878	74
2029	3 678	4 399	2 612	10 689	2 879	870	73
2030	3 683	4 378	2 585	10 646	2 871	861	73

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2005 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2005.

Le graphique 4 illustre la projection du portefeuille de prêts séparément pour le régime de prêts directs et les régimes de prêts garantis et à risques partagés. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

Graphique 4 Projections du portefeuille de prêts

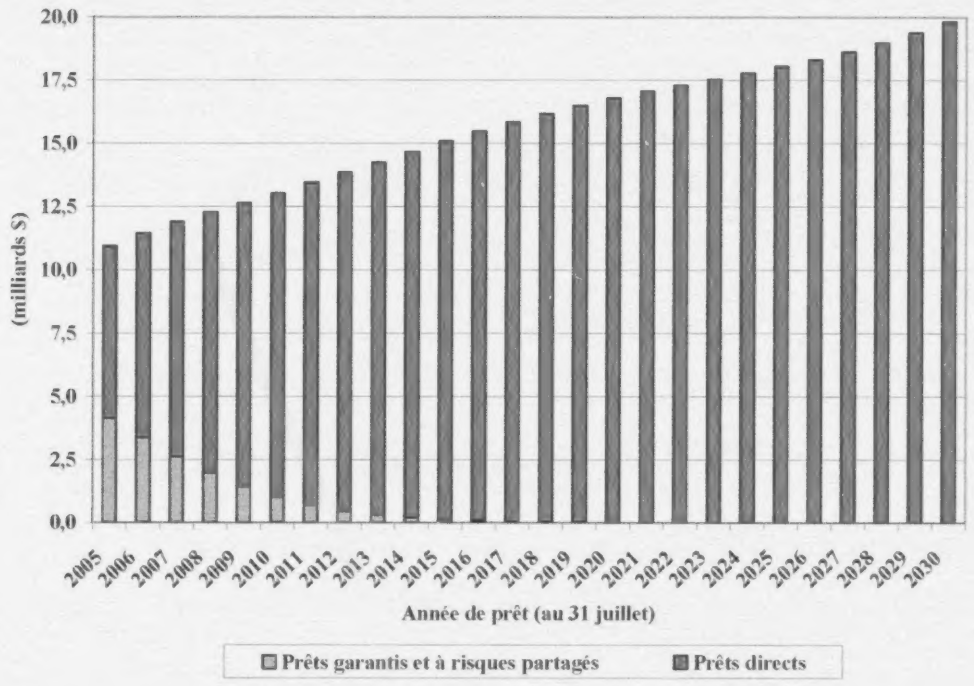

3. Maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés

La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* prévoit un maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés en vertu du PCPE. La limite actuelle, comme mentionné à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, est de quinze milliards de dollars. Cette limite était auparavant de cinq milliards de dollars et a été modifiée en 2000. La *loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux régimes de prêts à risques partagés et directs. Le montant total des prêts d'étude impayés correspond à la portion principal de tous les prêts émis qui ne sont pas encore remboursés, ce qui comprend le principal des prêts pendant les études, en cours de remboursement et en défaut. Le tableau 14 présente les projections du montant total des prêts d'étude, à risques partagés et directs, impayés.

Au 31 juillet 2005, le montant total des prêts d'étude impayés pour les prêts à risques partagés et directs est 11 milliards de dollars. Cette projection démontre que la limite de 15 milliards de dollars serait atteinte dans l'année de prêt 2014-15.

Tableau 14 Montant total des prêts d'étude impayés – prêts à risques partagés et directs (millions $)

Au 31 juillet	Total des prêts à risques partagés	Total des prêts directs	Total
2005	4 086	6 802	10 888
2006	3 405	8 092	11 497
2007	2 726	9 263	11 990
2008	2 104	10 295	12 399
2009	1 565	11 208	12 773
2010	1 135	12 014	13 148
2011	801	12 772	13 573
2012	563	13 381	13 944
2013	392	13 932	14 323
2014	267	14 456	14 723
2015	176	14 948	15 124
2016	116	15 388	15 505
2017	76	15 779	15 855
2018	48	16 137	16 185
2019	29	16 474	16 503
2020	17	16 780	16 797
2021	9	17 043	17 052
2022	5	17 291	17 296
2023	3	17 530	17 533
2024	2	17 780	17 782
2025	2	18 033	18 035
2026	0	18 304	18 304
2027	0	18 614	18 614
2028	0	18 969	18 969
2029	0	19 367	19 367
2030	0	19 810	19 810

D. Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt. À la suite de la modification apportée à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les subventions canadiennes d'accès décrites à l'annexe 1 sont incluses dans ces dépenses à compter de l'année de prêt 2005-06.

Tableau 15 Dépenses liées aux étudiants (millions $)

	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
Année de prêt	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Dépense pour exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
2004-05	149,0	33,6	11,4	16,0	48,1	36,0	73,0	367,2
2005-06	160,2	47,1	13,1	14,3	36,0	25,6	112,9	409,2
2006-07	178,2	55,6	13,3	10,6	20,7	18,6	114,9	412,0
2007-08	188,8	60,6	13,4	7,3	11,9	11,3	116,9	410,2
2008-09	200,8	65,1	13,7	5,0	7,0	6,1	119,3	417,0
2009-10	214,5	69,1	14,1	3,1	4,2	3,9	122,0	431,0
2010-11	227,6	72,6	14,3	1,6	2,7	1,8	124,6	445,3
2011-12	240,4	75,7	14,6	0,6	1,7	1,0	127,4	461,3
2012-13	253,5	78,4	14,9	-	1,2	0,6	130,4	479,1
2013-14	265,1	80,5	15,4	-	0,7	0,4	134,0	496,2
2014-15	274,8	82,1	15,9	-	0,4	0,3	137,5	510,9
2015-16	281,7	84,5	16,1	-	0,2	0,3	140,4	523,1
2016-17	286,3	86,6	16,2	-	0,1	0,2	143,1	532,4
2017-18	290,9	88,4	16,4	-	-	0,1	146,2	542,0
2018-19	295,4	90,1	16,7	-	-	-	149,4	551,6
2019-20	299,0	91,6	16,8	-	-	-	152,2	559,5
2020-21	301,6	92,9	16,8	-	-	-	154,9	566,3
2021-22	304,7	94,1	17,0	-	-	-	158,2	573,9
2022-23	308,2	95,1	17,3	-	-	-	161,5	582,1
2023-24	312,7	96,1	17,6	-	-	-	165,3	591,7
2024-25	317,3	97,3	17,9	-	-	-	169,0	601,5
2025-26	322,7	98,6	18,3	-	-	-	173,0	612,5
2026-27	329,4	100,1	18,8	-	-	-	177,4	625,7
2027-28	337,6	101,9	19,3	-	-	-	182,2	641,0
2028-29	346,6	104,0	19,9	-	-	-	187,0	657,5
2029-30	356,4	106,4	20,5	-	-	-	192,1	675,4

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de dispense de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

Tableau 16 Risques pour le gouvernement (millions $)

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés			Prêts garantis		
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime		Rembour-sement	Réclamations pour prêts	Dispense de	
	Principal	Intérêt	de risque	Rachat	aux IF	en défaut	prêt	Total
2004-05	238,5	17,4	5,7	2,4	2,9	18,0	11,4	296,3
2005-06	273,7	33,2	4,7	2,4	3,4	11,8	19,3	348,5
2006-07	277,4	49,6	3,4	2,3	3,5	8,5	15,1	359,8
2007-08	280,3	65,8	2,8	2,1	3,0	6,6	15,6	376,2
2008-09	286,3	82,3	2,2	1,8	2,7	5,1	16,2	396,5
2009-10	293,5	98,8	1,9	1,4	2,5	2,5	16,9	417,5
2010-11	299,0	114,7	1,5	0,9	2,3	1,2	17,8	437,4
2011-12	304,6	129,5	1,2	0,6	2,1	0,5	18,6	457,0
2012-13	311,4	143,1	0,6	0,4	1,7	0,3	19,3	476,8
2013-14	321,9	154,2	-	0,3	1,3	0,1	20,0	497,9
2014-15	330,6	162,9	-	0,2	0,9	0,1	20,8	515,4
2015-16	335,0	171,2	-	0,1	0,6	0,0	21,4	528,3
2016-17	337,8	177,8	-	0,1	0,4	-	21,9	538,1
2017-18	342,7	183,6	-	-	0,3	-	22,5	549,1
2018-19	347,9	189,1	-	-	0,2	-	23,0	560,2
2019-20	350,1	194,0	-	-	0,1	-	23,4	567,7
2020-21	351,2	198,7	-	-	0,1	-	23,8	573,8
2021-22	355,4	202,9	-	-	0,0	-	24,2	582,6
2022-23	360,2	206,9	-	-	-	-	24,5	591,6
2023-24	367,2	210,5	-	-	-	-	24,8	602,6
2024-25	373,2	213,8	-	-	-	-	25,2	612,1
2025-26	380,7	216,9	-	-	-	-	25,6	623,1
2026-27	391,2	219,9	-	-	-	-	26,0	637,0
2027-28	403,3	222,9	-	-	-	-	26,5	652,7
2028-29	415,4	226,0	-	-	-	-	27,0	668,4
2029-30	428,4	229,3	-	-	-	-	27,6	685,2

En vertu du régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes récupérées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au régime de prêts à risques partagés.

Dans le régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont

comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouvrés à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme récupérée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

Il y a eu une modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* concernant les dispenses de prêts. L'article 10.1 a été ajouté afin d'élargir l'admissibilité à la dispense de prêt dans le cas où l'emprunteur décède durant la période de remboursement. La dispense de prêt en raison d'un décès était auparavant appliquée aux prêts pendant les études et est maintenant appliquée aux prêts en cours de remboursement. Depuis juin 2005, le traitement des cas de décès est le même que pour les cas d'invalidité permanente. Les dispenses de prêts de l'année de prêt 2005-06 incluent un montant rétroactif pour les emprunteurs qui sont décédés avant la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et pour qui le solde du prêt est radié.

3. Autres dépenses

Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais payés aux provinces et territoires participants, aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services.

Tableau 17 Résumé des dépenses (millions $)

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Administration			Dépenses totales
				Frais versés aux provinces	Frais de recouvrement	Générale	
2004-05	367,2	296,3	152	8,3	14,8	112,5	951,6
2005-06	409,2	348,5	161	8,5	17,2	123,4	1 067,8
2006-07	412,0	359,8	150	8,7	19,6	123,0	1 073,0
2007-08	410,2	376,2	146	8,9	22,1	121,7	1 085,0
2008-09	417,0	396,5	145	9,2	24,7	125,3	1 117,2
2009-10	431,0	417,5	145	9,5	26,9	129,2	1 158,7
2010-11	445,3	437,4	145	9,8	29,1	133,5	1 200,5
2011-12	461,3	457,0	148	10,1	31,4	138,3	1 245,8
2012-13	479,1	476,8	155	10,5	33,9	143,4	1 298,8
2013-14	496,2	498,0	160	10,9	36,4	148,7	1 350,0
2014-15	510,9	515,4	164	11,3	38,8	154,3	1 394,8
2015-16	523,1	528,3	167	11,7	41,3	160,0	1 431,9
2016-17	532,4	538,1	168	12,2	43,0	166,0	1 459,5
2017-18	542,0	549,1	168	12,6	44,6	172,2	1 488,0
2018-19	551,6	560,2	165	13,1	46,0	178,6	1 514,9
2019-20	559,5	567,7	164	13,6	47,4	185,3	1 537,9
2020-21	566,3	573,8	164	14,1	48,7	192,2	1 558,9
2021-22	573,9	582,6	164	14,6	49,8	199,3	1 584,2
2022-23	582,1	591,6	164	15,2	50,7	206,8	1 610,6
2023-24	591,7	602,6	165	15,7	51,6	214,5	1 640,9
2024-25	601,5	612,1	167	16,3	52,5	222,5	1 671,7
2025-26	612,5	623,1	170	16,9	53,3	230,8	1 706,4
2026-27	625,7	637,0	174	17,6	54,1	239,4	1 747,3
2027-28	641,0	652,7	178	18,2	55,0	248,3	1 792,7
2028-29	657,5	668,4	182	18,9	55,8	257,6	1 840,1
2029-30	675,4	685,2	187	19,6	56,8	267,2	1 891,4

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,0 milliard de dollars en 2004-05 à 1,9 milliard de dollars en 2029-30. De 2004-05 à 2029-30, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,8 % par année.

4. Revenus totaux

Dans le tableau 18, les revenus pour le régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les intérêts accumulés au cours de la période de six mois suivant la fin des études, les intérêts accumulés sur les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement. Pour les prêts en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable » et les intérêts recouvrés sont considérés dans le calcul de la provision et ne sont pas inclus dans les revenus. La valeur des intérêts gagnés est inférieure comparativement au rapport précédent, puisque les paiements préalables et accélérés sont inclus dans l'évaluation pour la première fois.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut détenus par le gouvernement.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 4,2 % par année au cours de la période de projection, ce qui est inférieur à l'augmentation annuelle moyenne de 4,7 % obtenue dans l'évaluation précédente.

Tableau 18 Revenus totaux (millions $)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêt gagné	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
2004-05	248,9	-141,7	107,3	12,4	70,7	190,3
2005-06	345,7	-171,0	174,7	12,9	61,1	248,8
2006-07	436,9	-215,3	221,6	12,6	52,4	286,5
2007-08	513,8	-252,2	261,7	11,9	44,0	317,5
2008-09	589,8	-289,6	300,2	11,1	36,0	347,3
2009-10	664,2	-327,0	337,1	10,3	26,9	374,3
2010-11	732,3	-365,0	367,3	9,1	16,1	392,5
2011-12	771,6	-398,0	373,6	7,7	10,1	391,4
2012-13	814,3	-429,5	384,8	6,2	6,7	397,7
2013-14	847,1	-454,6	392,5	4,7	4,5	401,8
2014-15	872,4	-474,8	397,6	3,5	3,1	404,2
2015-16	903,2	-491,5	411,7	2,5	2,1	416,3
2016-17	928,9	-505,0	423,8	1,8	1,4	427,0
2017-18	954,9	-517,0	437,9	1,2	0,9	439,9
2018-19	975,9	-528,1	447,7	0,8	0,6	449,1
2019-20	995,6	-538,8	456,8	0,5	0,4	457,7
2020-21	1 013,6	-548,3	465,3	0,3	0,3	465,8
2021-22	1 029,3	-556,7	472,6	0,2	0,1	472,9
2022-23	1 043,8	-564,4	479,4	0,1	-	479,6
2023-24	1 057,6	-571,7	485,9	0,1	-	486,0
2024-25	1 071,7	-579,1	492,5	-	-	492,6
2025-26	1 086,1	-586,9	499,2	-	-	499,3
2026-27	1 101,7	-595,3	506,3	-	-	506,3
2027-28	1 119,3	-604,9	514,4	-	-	514,4
2028-29	1 139,5	-615,8	523,7	-	-	523,7
2029-30	1 162,5	-628,3	534,1	-	-	534,1

5. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2005 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux valeurs mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme (millions $)

	Tous les régimes			Coût net du Programme	
Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2004-05	951,6	190,3	761,2	700,1	61,1
2005-06	1 067,8	248,8	819,0	781,3	37,8
2006-07	1 073,0	286,5	786,5	772,6	13,9
2007-08	1 085,0	317,5	767,4	769,2	-1,7
2008-09	1 117,2	347,3	769,9	779,9	-10,0
2009-10	1 158,7	374,3	784,4	796,7	-12,3
2010-11	1 200,5	392,5	808,0	817,6	-9,6
2011-12	1 245,8	391,4	854,4	862,1	-7,7
2012-13	1 298,8	397,7	901,1	907,4	-6,3
2013-14	1 350,0	401,8	948,3	953,4	-5,2
2014-15	1 394,8	404,2	990,6	994,5	-3,9
2015-16	1 431,9	416,3	1 015,6	1 018,4	-2,8
2016-17	1 459,5	427,0	1 032,5	1 034,6	-2,0
2017-18	1 488,0	439,9	1 048,1	1 049,4	-1,3
2018-19	1 514,9	449,1	1 065,7	1 066,8	-1,0
2019-20	1 537,9	457,7	1 080,2	1 080,9	-0,7
2020-21	1 558,9	465,8	1 093,1	1 093,5	-0,4
2021-22	1 584,2	472,9	1 111,2	1 111,5	-0,2
2022-23	1 610,6	479,6	1 131,1	1 131,1	-0,1
2023-24	1 640,9	486,0	1 155,0	1 155,0	-
2024-25	1 671,7	492,6	1 179,1	1 179,1	-
2025-26	1 706,4	499,3	1 207,1	1 207,1	-
2026-27	1 747,3	506,3	1 241,0	1 241,0	-
2027-28	1 792,7	514,4	1 278,3	1 278,3	-
2028-29	1 840,1	523,7	1 316,4	1 316,4	-
2029-30	1 891,4	534,1	1 357,3	1 357,3	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du régime de prêts directs s'élève à 700 millions de dollars dans l'année de prêt 2004-05 et atteint 1,4 milliard de dollars au cours de l'année de prêt 2029-30. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 2,7 % pour l'ensemble de la période de projection.

En dollars constants de 2005 (tableau 20), le coût du régime de prêts directs augmentera en moyenne de 0,2 % par année et passera de 700 millions de dollars pour l'année de prêt 2004-05 à 729 millions de dollars pour l'année de prêt 2029-30.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de $ constants de 2005)[1]

	Tous les régimes			Coût net du Programme	
Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2004-05	951,6	190,3	761,2	700,1	61,1
2005-06	1 043,9	243,2	800,7	763,8	36,9
2006-07	1 028,4	274,6	753,8	740,5	13,3
2007-08	1 019,5	298,4	721,1	722,8	-1,6
2008-09	1 029,2	320,0	709,3	718,5	-9,2
2009-10	1 045,5	337,7	707,8	718,9	-11,1
2010-11	1 059,9	346,6	713,3	721,8	-8,5
2011-12	1 075,1	337,7	737,4	744,0	-6,6
2012-13	1 094,6	335,2	759,5	764,8	-5,3
2013-14	1 110,1	330,4	779,7	783,9	-4,3
2014-15	1 117,7	323,9	793,9	797,0	-3,1
2015-16	1 117,3	324,8	792,5	794,7	-2,2
2016-17	1 109,0	324,4	784,5	786,1	-1,5
2017-18	1 100,9	325,5	775,4	776,4	-1,0
2018-19	1 091,3	323,6	767,7	768,5	-0,7
2019-20	1 078,7	321,1	757,7	758,2	-0,5
2020-21	1 064,7	318,2	746,6	746,9	-0,3
2021-22	1 053,6	314,5	739,0	739,2	-0,2
2022-23	1 043,0	310,5	732,4	732,5	-0,1
2023-24	1 034,7	306,4	728,2	728,3	-
2024-25	1 026,3	302,4	723,9	723,9	-
2025-26	1 020,1	298,5	721,6	721,7	-
2026-27	1 017,1	294,7	722,4	722,4	-
2027-28	1 016,1	291,6	724,5	724,5	-
2028-29	1 015,6	289,0	726,5	726,5	-
2029-30	1 016,4	287,0	729,4	729,4	-

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2005 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2005.

III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment ses propres gains, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1er août 2000, le PCPE a été restructuré de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Afin de soumettre un rapport actuariel du PCPE de qualité supérieure, il est primordial que le Bureau de l'actuaire en chef s'assure d'obtenir les données administratives requises.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 340 000 à 444 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, qui passera de 41 % à 62 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse du coût du Programme, puisque il est prévu que moins d'étudiants s'inscriront aux études postsecondaires au cours de la période de projection. Désormais, l'augmentation des besoins des étudiants est le facteur qui contribuera le plus à l'augmentation des coûts du Programme.

Le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 2,4 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 1,1 % liée au nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de 1,3 % liée au montant des prêts moyens.

Le montant des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1,6 milliard de dollars en 2004-05 à 1,9 milliard de dollars en 2005-06, puisque la limite hebdomadaire des prêts augmente à 210 $, en raison d'une modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il continue d'augmenter par la suite pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2029-30.

Le portefeuille de prêts aux étudiants augmentera et passera de 10,9 milliards de dollars à 19,8 milliards de dollars en 2029-30.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 0,8 milliards de dollars à 1,4 milliard de dollars, soit une hausse annuelle moyenne de 2,3 %.

Les taux de provision pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et réduction de la dette en cours de remboursement sont les mêmes que ceux utilisés pour le rapport précédent.

IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
9 juin 2006

V. ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et du Développement social (RHDS) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 210 $ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Depuis le 1er août 2005, certaines améliorations ont été apportées au PCPE. La première amélioration est l'ajout des ordinateurs dans les dépenses admissibles. La deuxième amélioration consiste en une réduction de la contribution parentale requise afin d'élargir l'admissibilité au PCPE pour plus d'étudiants de familles à revenu moyen. Le Budget 2006 du gouvernement fédéral propose une réduction additionnelle de la contribution parentale requise. Cette réduction n'est pas considérée dans ce rapport.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1er mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du gouvernement du Canada. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation

et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options qui sont disponibles pour les aider à rembourser leur prêt.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : Les prêts aux étudiants émis par les prêteurs (institutions financières) avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.
- Régime de prêts à risques partagés : D'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : Le régime de prêts directs est entré en vigueur le 1er août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun paiement n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant sont inférieurs à un niveau donné pendant qu'il est aux études, il peut être admissible à l'exemption d'intérêt.

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le(s) prêt(s). Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer des versements pour rembourser le prêt et il doit négocier une entente au sujet des modalités de remboursement. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement de 10 à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

Pour être admissible à l'exemption d'intérêt, le revenu familial mensuel de l'emprunteur doit être inférieur au seuil de revenu prévu qui varie en fonction du paiement de prêt mensuel requis. En 2005, le gouvernement a augmenté le seuil de revenu de 5 %.

En 1998, une mesure de RDR a été introduite pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 $. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 $. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 $ ont été ajoutées. En 2005, la deuxième réduction a été augmentée à 10 000 $ et la troisième à 6 000 $. Pour déterminer si la réduction précédente réduit la dette à un niveau que peut gérer l'emprunteur, une période de douze mois doit séparée chaque réduction. Le tableau suivant décrit brièvement l'évolution de cette mesure.

Tableau 21 Réduction de la dette en cours de remboursement

Année	Réduction maximale par période de 12 mois*			Réduction maximale totale
2005	1re - 10 000 $	2e - 10 000 $	3e - 6 000 $	26 000 $
2003	1re - 10 000 $	2e - 5 000 $	3e - 5 000 $	20 000 $
1998	50 % du prêt (portion principal)			10 000 $

* Les emprunteurs qui ont encore des difficultés financières peuvent être éligibles à une autre réduction dans 12 mois.

De plus, le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès.

Le Budget fédéral 2005 propose d'élargir l'admissibilité à la dispense de prêts dans le cas où l'emprunteur décède au cours de la période de remboursement. Cette modification est en vigueur depuis le 29 juin 2005.

4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.

5. Subventions canadiennes d'accès

À la suite de la modification apportée à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les subventions canadiennes d'accès sont disponibles à compter de l'année de prêt 2005-06.

- Les subventions canadiennes d'accès aux études seront disponibles pour les étudiants à charge d'une famille dont le revenu se situe dans les limites donnant droit au supplément de la prestation nationale pour enfants (soit, en général, un revenu familial inférieur à 35 000 $). La subvention couvrira la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence du moindre de 3 000 $ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle réduira le montant de la dette d'études fédérale qui aurait autrement été contractée.
- Les subventions canadiennes d'accès aux études seront également disponibles pour les étudiants ayant une incapacité permanente. La subvention couvrira le moindre de 2 000 $ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle remplacera la subvention actuelle consentie aux étudiants handicapés, qui est versée uniquement à ceux dont les besoins financiers dépassent le prêt maximal hebdomadaire. Les subventions canadiennes pour études offertes aux étudiants handicapés pour les dépenses liées aux services et à l'équipement associés aux études demeurent.

Annexe 2 - Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS).

1. Prêts directs émis

Le tableau 22 présente les données tirées d'un fichier de RHDS sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2004-05 en comparaison avec les données publiées par RHDS. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

Tableau 22 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

	Montant des prêts émis (millions $)		Nombre d'étudiants	
Année de prêt	Fichier de RHDS	Publication de RHDS	Fichier de RHDS	Publication de RHDS
2000-01	1 578	1 570	344 341	346 568
2001-02	1 509	1 512	328 755	331 541
2002-03	1 543	1 549	328 546	331 763
2003-04	1 646	1 648	340 398	342 982
2004-05	1 624	1 633	336 528	339 828

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 23 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDS. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS). La date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données. Elle est donc estimée à l'aide de la date de fin des études. Par conséquent, les montants consolidés peuvent être surestimés, particulièrement pour les deux dernières années de prêt, puisque certains étudiants, toujours aux études, sont considérés en remboursement.

Tableau 23 Prêts directs consolidés

	Montant des prêts consolidés incluant l'intérêt durant la période de grâce de six mois (millions $)	
Année de prêt	Fichiers de RHDS	MFIS
2000-01	29,1	62,2
2001-02	708,3	772,2
2002-03	1 058,2	988,8
2003-04	1 285,1	1 151,3
2004-05	1 443,5	1 296,7
Total	4 524,3	4 271,2

3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 24 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDS. Les données relatives aux défauts et recouvrement sont jugées complètes.

Tableau 24 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts (millions $)	Recouvrements (millions $)
2000-01	3,9	0
2001-02	6,2	0,2
2002-03	236,0	22,4
2003-04	254,4	46,8
2004-05	348,8	81,9

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 25 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDS et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin d'application de l'exemption d'intérêt.

Tableau 25 Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs (millions $)

Année de prêt	Montants fournis par RHDS	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS
2000-01	0	0
2001-02	3,1	3,9
2002-03	13,4	14,5
2003-04	24,0	25,0
2004-05	33,7	38,6

5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 26 compare les paiements associés à la RDR fournis par RHDS et ceux obtenus à l'aide des fichiers de données.

Tableau 26 Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés (millions $)

Année de prêt	Montants fournis par RHDS	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS
2001-02	5,3	5,7
2002-03	8,6	8,1
2003-04	12,1	12,0
2004-05	36,1	36,0

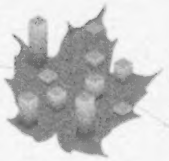

Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie

1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie de main-d'œuvre prévue au Canada après 2015. Cette pénurie anticipée sera causée par le vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail dans le groupe d'âge 18 à 34. Un taux anticipé d'activité plus élevé se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2004-05, 2015-16 et 2029-30 sont présentés au tableau 27.

Tableau 27 Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE

Groupe d'âge	Taux d'inactivité 2004-05 (1)	Taux d'inactivité 2015-16 (2)	Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité 2029-30 (3)	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	%	%	%	%	%
18-19	33,8	33,1	-2,1	29,4	-13,0
20-24	22,9	21,5	-6,1	20,9	-8,7
25-29	15,6	14,3	-8,3	13,3	-15,1
30-34	13,4	12,1	-9,5	11,2	-16,2
18-34	19,3	17,6	-8,3	16,5	-14,5

Le tableau 27 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 8,3 % est prévue au cours des 11 prochaines années et une diminution plus marquée de 14,5 % d'ici 2029-30. Cette pénurie de main-d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population inactive entre 2015-16 et 2029-30. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.

iii) Participation au PCPE

RHDS a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les cinq dernières années de prêt. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

Besoins hebdomadaires = (besoins évalués/nombre de semaines évaluées) x 60 %.

Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 5 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

Graphique 5 Besoins de 2003-04 et distribution normale ajustée

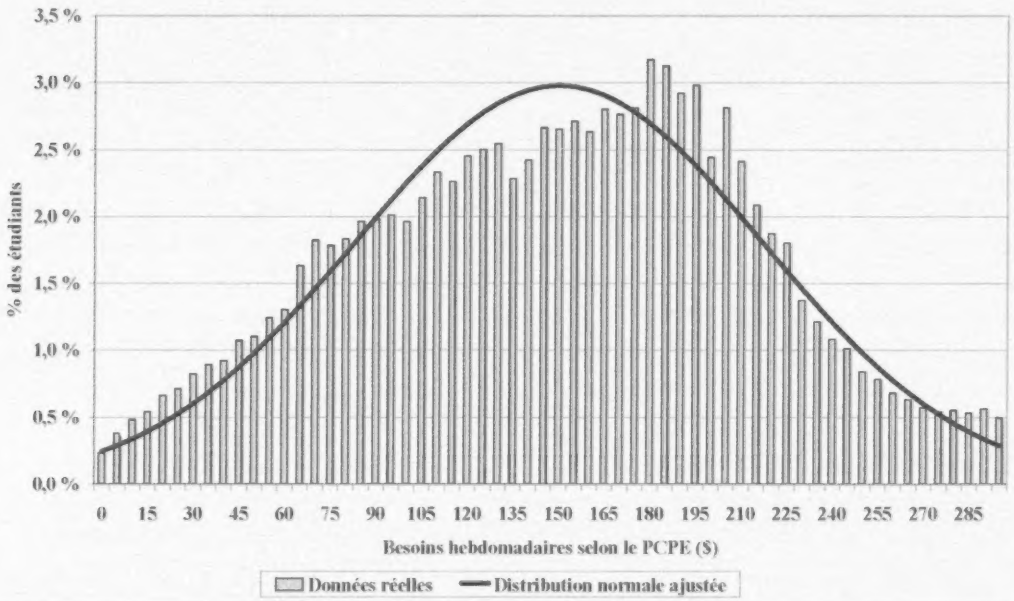

La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque l'on connaît la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer

un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données de cinq années pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection des courbes ultérieures surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2004-05, l'aire sous la courbe est 100 % et le taux des d'étudiants qui empruntent s'élève à 40,7 %. L'aire sous la course des besoins pour 2005-06 est 102,9 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, le taux des étudiants qui empruntent s'élève à 41,9 % en 2005-06 (40,7 % x 1,029). Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans le fichier des données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du présent rapport et au tableau 28 de la présente annexe.

Les budgets des provinces ainsi que les augmentations actuelles des frais de scolarité publiées dans divers communiqués et sources statistiques sont utilisés pour estimer

l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau 28 illustre ces résultats.

Tableau 28 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats 2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,9	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 4,2 %	4,2	4,2	4,2	4,2
Nouvelle-Écosse	6,3	Hausse de 4,6 %, suivie d'une hausse de 3,9 %	4,6	3,9	3,9	3,9
Nouveau-Brunswick	4,8	Hausse de 6,1 %	6,1	6,1	6,1	6,1
Ontario	47,2	Deuxième année d'un gel de deux ans, suivi d'une hausse de 5,0 % et de 4,0 % par la suite	0,7	5,0	4,0	4,0
Manitoba	2,6	Hausse de 0,9 %	0,9	0,9	0,9	0,9
Saskatchewan	4,0	Hausse de 1,2 %	1,2	1,2	1,2	1,2
Alberta	12,4	Hausse de 3,7 %	3,7	3,7	3,7	3,7
Colombie-Britannique	19,0	Hausse initiale de 2,1 %, suivie d'indexation au taux d'inflation	2,1	2,0	2,0	2,1
Moyenne pondérée			1,9	3,8	3,4	3,4

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 26 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne d'environ 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,4 % en 2008-09 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2013-14.

Le calcul des frais de scolarité pour 2004-05 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion du montant total des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 5 282 $ la moyenne des frais de scolarité pour 2004-05.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Comme dans le rapport précédent, le fichier de données sur l'évaluation des besoins en vertu du PCPE a été utilisé pour établir des hypothèses concernant le mode de vie des étudiants et le pourcentage des dépenses admissibles maximales attribuables à chaque mode de vie. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût annuel de subsistance par étudiant, tel qu'illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 29 Coûts mensuels de subsistance 2004-05

Mode de vie	Pondération en %	Coûts mensuels de subsistance maximaux ($)					% des dépenses moyenne ($)	Dépenses annuelles ($)
		Logement	Nourriture[1]	Transport	Divers[2]	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	68,0	429	203	62	218	911	59,0	6 452
Chef de famille monoparentale	7,5	688	203	62	218	1 170	95,0	13 341
Marié/conjoint de fait	8,5	859	372	124	417	1 772	70,0	14 884
Célibataire, vivant chez ses parents	16,0	0	164	62	171	396	63,0	2 996
Moyenne pondérée		**417**	**211**	**67**	**227**	**921**		**7 133**

[1] Achetée en magasin.
[2] Soins personnels et d'hygiène, vêtements, entretien ménager, communications.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 5 282 $ en 2004-05. L'hypothèse de 20 % pour la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité est cohérente avec les données des cinq années contenues dans le fichier sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont de 1 056 $ (20 % x 5 282 $). Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 8 189 $ (7 133 $ + 1 056 $) pour l'année de prêt 2004-05.

iii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les gains des étudiants, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport.

Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2004-05 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve de certains ajustements relatifs aux besoins insatisfaits. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 3 646 $ par étudiant en 2004-05.

2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation des prêts directs est présentée au tableau 30. Cette répartition couvre 14 années suivant l'émission du prêt. La répartition est construite en utilisant les cinq premières années de données pour les consolidations des prêts directs. Par la suite, les taux de la répartition décroissent à un taux constant.

Tableau 30 Répartition de la consolidation

Année suivant l'émission du prêt	% de consolidation
1re	3,2
2e	47,1
3e	15,7
4e	12,5
5e	6,7
6e	4,7
7e	3,2
8e	2,3
9e	1,6
10e	1,1
11e	0,8
12e	0,5
13e	0,4
14e	0,3

3. Exemption d'intérêt

Le tableau 31 illustre les taux de base d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2004-05. Ces taux correspondent aux taux non ajustés pour les prêts garantis et à risques partagés. Les taux d'utilisation du tableau 31 ont été ajustés pour tenir compte des données sur l'exemption d'intérêts pour les prêts directs pour les quatre dernières années de prêt. Pour l'année de prêt 2004-05, les taux sont ajustés et correspondent à 82 % des taux du tableau 31. L'ajustement est de 86 % pour l'année de prêt 2005-06 et 88 % à compter de l'année de prêt 2006-07.

Tableau 31 Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	34,45 %	18,64 %	10,87 %	5,57 %	1,67 %
1 - 2	4,93 %	2,24 %	1,21 %	0,49 %	
2 - 3	2,81 %	1,22 %	0,62 %		
3 - 4	1,53 %	0,61 %	0,27 %		
4 - 5	0,72 %	0,25 %	0,12 %		
5 - 6	0,30 %	0,10 %			
6 - 7	0,13 %				
7 - 8	0,06 %				

4. Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. De plus, des améliorations à la mesure RDR ont été proposées dans les budgets de 2003 et 2004. Ainsi, à compter de l'année de prêt 2005-06, la mesure RDR consiste en trois réductions pouvant atteindre 10 000 $, 10 000 $ et 6 000 $ respectivement.

En raison des données limitées, les hypothèses concernant la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR et le montant moyen de réduction de la dette demeurent pratiquement inchangées comparativement au rapport précédent. Les hypothèses pour la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR, après l'utilisation de l'exemption d'intérêt, sont 63 %, 12 % et 3 %,

respectivement pour chacune des trois réductions. Le montant moyen de réduction pour chacune des trois réductions est de 40 %, 8 % et 2 %. Ces taux seront modifiés à mesure que les données concernant cette mesure seront disponibles.

Bien que les données reçues pour la RDR soient plus complètes que dans le dernier rapport, certains éléments doivent encore être améliorés. Il est très important de pouvoir établir un lien entre l'exemption d'intérêt et la RDR, puisque les emprunteurs doivent épuiser les exemptions d'intérêts disponibles avant d'être admissibles à la RDR. De plus, le montant de principal impayé est parfois manquant dans le fichier de données sur la RDR. Les hypothèses concernant la RDR mentionnées dans le paragraphe précédent sont basées sur le principal impayé et si les données sur le principal impayé ne sont pas exactes, les hypothèses établies peuvent ne pas être fiables.

5. Taux de défaut de paiement

Pour déterminer la répartition initiale des défauts, les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Les années de consolidation examinées sont de 1992-93 à 1995-96. La répartition moyenne est présentée au graphique 6. Selon cette répartition, environ 77 % des défauts de paiement surviennent dans les trois premières années suivant la consolidation.

Graphique 6 Répartition des défauts de paiement

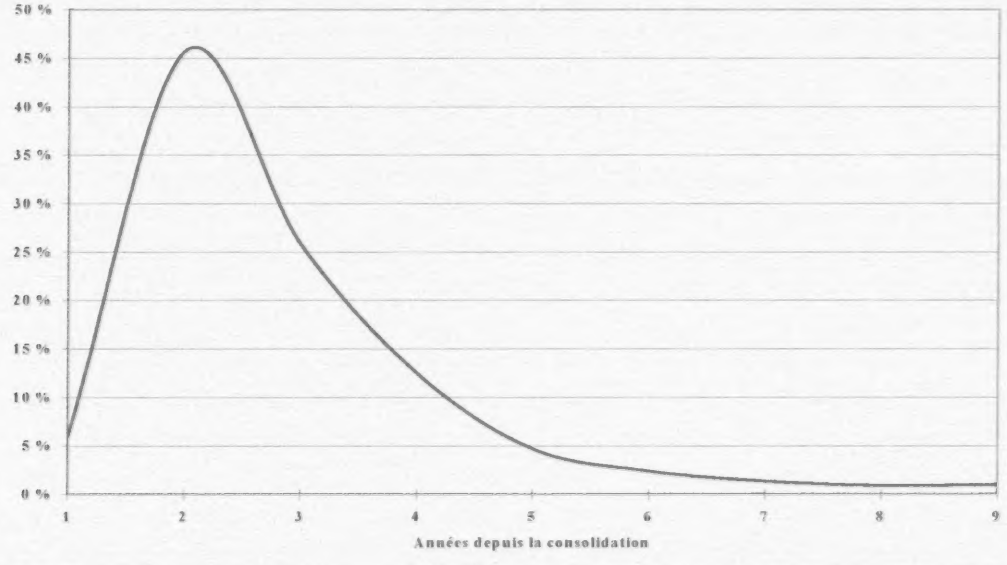

Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2004, le taux de défaut brut était établi à 40,7 % en utilisant les données connues. Le taux brut de défaut de paiement était ajusté pour tenir compte de deux éléments :

a) pour des raisons légales, durant une période déterminée débutant en août 2003, le programme de paiements pré-autorisés n'était pas disponible. Cette situation a résulté en des défauts exceptionnels qui ne devraient pas être considérés dans la détermination du taux de défaut à long terme, et

b) les résultats montrent que le taux de défaut est plus élevé pour les étudiants des institutions d'enseignement privées que pour les étudiants des institutions publiques. De plus, les étudiants des institutions privées consolident leurs prêts plus rapidement que ceux des institutions publiques, puisque le programme d'études est plus court. Cette situation gonfle le taux de défaut au début du programme de prêts directs. À long terme, les proportions de consolidation annuelles pour les institutions privées et publiques devraient être proportionnelles aux prêts émis pour les institutions privées et publiques. En utilisant les proportions des prêts émis à la place des proportions des prêts consolidés, un ajustement à la baisse a été appliqué aux taux bruts de défaut.

Considérant ces deux ajustements, le taux de défaut brut a été réduit de 40,7 % à 35,4 %.

Tel que présenté au tableau 32, en utilisant les montants de prêts consolidés pour les cinq premières années de prêts directs, la répartition des défauts du graphique 6 et un taux de défaut de 40,7 %, le montant projeté de prêts en défaut s'élève à 384 millions de dollars pour l'année de prêt 2004-05. Le montant est de 334 millions de dollars en utilisant un taux de défaut de 35,4 %. Le montant de défaut actuel pour l'année de prêt 2004-05 est de 350 millions de dollars. L'écart entre le montant projeté et le montant réel peut être causé par le programme de paiements pré-autorisés qui n'était pas complètement remis en place au début de l'année et parce que les proportions ultimes des consolidations entre les institutions privées et publiques ne sont pas encore atteintes. Globalement, pour les cinq dernières années, le montant de défaut projeté totalise 854 millions de dollars en utilisant un taux de défaut de 40,7 % et 743 millions de dollars en utilisant un taux de 35,4 %. Le montant réel de défaut total s'élève à 849 millions de dollars, ce qui est plus près du montant projeté obtenu en utilisant un taux de défaut de 40,7 % en raison, tel que mentionné, au programme de paiements pré-autorisés et aux proportions de consolidations.

Tableau 32 Prêts directs – défauts réels et projetés (millions $)

	Année de prêt 2004-05		Total 2000-01 à 2004-05	
Taux de défaut brut	Projeté	Réel	Projeté	Réel
40,7 %	384	350	854	849
35,4 %	334		743	

Le taux de défaut brut demeure inchangé, soit 35,4 %. Il s'agit du meilleur estimé qui peut être établi à long terme à partir des données disponibles.

6. Taux de recouvrement

Les montants recouvrés au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 7). Les courbes de distribution sont utilisées pour extrapoler les recouvrements des prêts directs.

Graphique 7 Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement

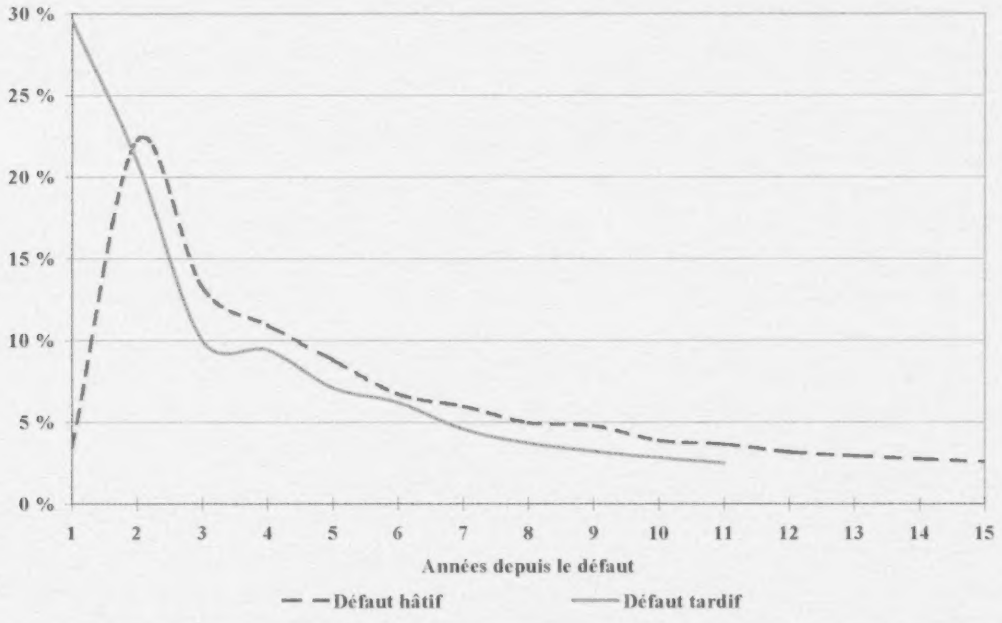

Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2004, l'hypothèse pour le taux de recouvrement était de 60 %. En utilisant le montant de défaut réparti par année de consolidation et par année de défaut, la répartition des recouvrements du graphique 7 et un taux de recouvrement de 60 %, il en découle un montant de recouvrements projeté de 81,6 millions de dollars pour l'année de prêt 2004-05, ce qui correspond presque exactement aux recouvrements réels qui s'élèvent à 81,9 millions de dollars. Depuis 2000-01, le montant projeté de recouvrement global totalise 158 millions de dollars, ce qui est légèrement supérieur au montant réel total de recouvrements de 151 millions de dollars.

Le taux de recouvrement pour les prêts directs n'est pas modifié et il en résulte un taux net de défaut de 14,2 % (35,4 % x (1 - 60 %)).

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment, le taux de défaut net est de 14,2 % et un ajustement pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce est appliqué.

Tableau 33 Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux historique de défaut de paiement net		14,2 %
Ajustement : Période de grâce – intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %	
Provision pour créances irrécouvrables – principal		14,6 %

Pour la projection des prêts directs, l'hypothèse utilisée pour le taux brut de défaut est de 35,4 % et le taux de recouvrement est de 60 %. Le taux de défaut net est donc égal à 14,2 %. Le taux de provision est fixé à 14,6 % sur les nouveaux prêts émis pour tenir compte de l'intérêt cumulé sur les prêts pendant la période de grâce.

La provision pour créances irrécouvrables – principal est réduite lorsqu'il y a une radiation. Puisqu'il n'y a eu aucune radiation de prêts directs dans les cinq premières années du régime, la répartition des radiations utilisée dans le rapport précédent a été modifiée aux fins du présent rapport. L'hypothèse pour la nouvelle répartition consiste en une répartition sur 21 ans qui est obtenue à partir des données limitées pour les radiations des défauts récents de prêts garantis. Le premier taux de la répartition est appliqué durant la cinquième année après l'établissement du défaut. La répartition des radiations est présentée au graphique 8.

Graphique 8 Répartition des radiations

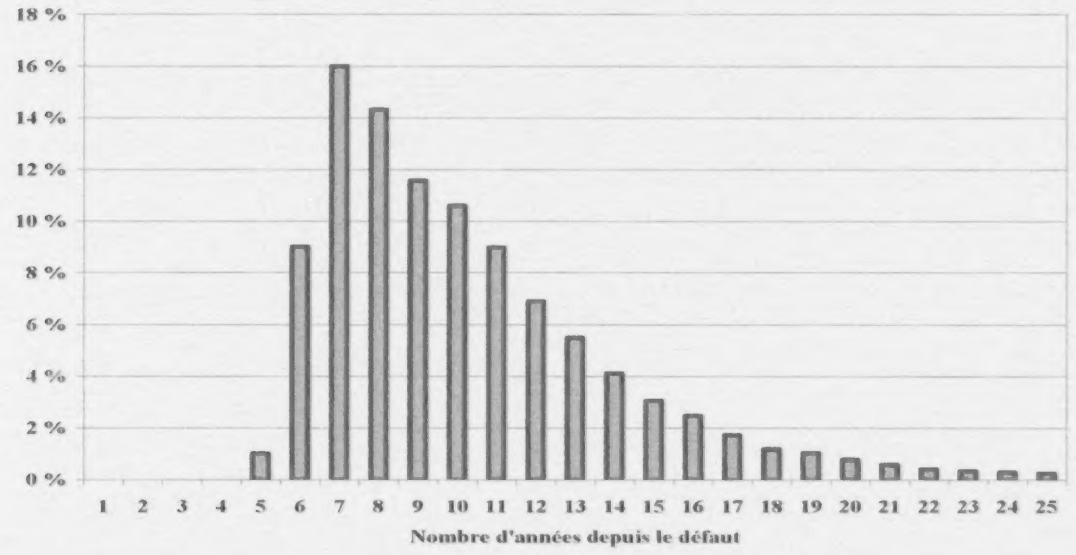

8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable ». Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. Un prêt est transféré en statut « irrécouvrable » selon une répartition qui couvre 15 ans (voir tableau 34) et est radié selon la répartition des radiations utilisée pour la portion principal.

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les distributions des radiations et des recouvrements présentées ci-après; et
- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts recouvrables et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les prêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente.

Le tableau 34 présente les distributions relatives au statut « irrécouvrable » et aux recouvrements pour les intérêts sur les prêts en défaut, de même que les taux de provision et de recouvrement, selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. La distribution selon laquelle les prêts deviennent « irrécouvrables » correspond à la distribution des radiations établie dans le rapport précédent. La distribution des radiations sert également au calcul de la provision pour créances irrécouvrables – principal. Puisqu'il n'y a eu aucune radiation depuis la mise en place du régime de prêts directs, la distribution utilisée dans ce rapport comporte un délai de quatre ans et est allongée comparativement à celle du rapport précédent (voir graphique 8).

Tableau 34 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Nombre d'années depuis le défaut	Distribution (%)		Taux de provision (%)	Taux de recouvrement (%)
	Statut irrécouvrable	Recouvrement		
Moins de 1	4	26	20,0	80,0
Entre 1 et 2	4	19	40,8	59,2
Entre 2 et 3	12	18	56,0	44,0
Entre 3 et 4	12	12	70,4	29,6
Entre 4 et 5	12	7	80,0	20,0
Entre 5 et 6	11	4	85,6	14,4
Entre 6 et 7	11	3	88,8	11,2
Entre 7 et 8	10	3	91,2	8,8
Entre 8 et 9	8	2	93,6	6,4
Entre 9 et 10	5	1	95,2	4,8
Entre 10 et 11	4	1	96,0	4,0
Entre 11 et 12	3	1	96,8	3,2
Entre 12 et 13	2	1	97,6	2,4
Entre 13 et 14	1	1	98,4	1,6
Entre 14 et 15	1	1	99,2	0,8

La distribution des recouvrements est basée sur la distribution du recouvrement du principal. Le taux de provision pour l'intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an est de 20 % et le taux de recouvrement correspondant est de 80 %. Le taux de recouvrement correspond au produit obtenu en multipliant 80 % par la somme des pourcentages de recouvrements futurs dans la distribution. Le taux de provision correspond à l'écart entre 100 % et le taux de recouvrement.

Par exemple, si le nombre d'années écoulées depuis le défaut est « entre 5 et 6 », les taux de recouvrement et de provision sont les suivants :

Taux de recouvrement = 80 % * (4 % + 3 % + 3 % + 2 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 %)
= 80 % * 18 %
= 14,4 %

Taux de provision = 100 % - 14,4 % = 85,6 %

En utilisant cette méthode, environ 42 % du total des intérêts accumulés sur les prêts en défaut pour la période de projection seront recouvrés. Ceci correspond au taux de recouvrement observé au cours des 15 dernières années pour les prêts garantis.

9. Autres hypothèses

a) Paiements préalables et accélérés

Les paiements de principal reçus de la part des étudiants ont été analysés en utilisant les fichiers mensuels de données des fournisseurs de service pour l'année de prêt 2004-05. Cette analyse a révélé que des paiements sont reçus pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de grâce (paiements préalables) et que des paiements sont reçus en excès des paiements prévus au cours de la période de remboursement (paiements accélérés).

i) Paiements préalables

Les paiements préalables correspondent aux paiements de principal effectués durant la période d'étude et durant la période de six mois qui suit la fin des études. La valeur des paiements préalables pour l'année de prêt 2004-05 totalisent environ 130 millions de dollars. La portion des paiements préalables reçue durant la période d'études représente 25 % des paiements préalables totaux. Puisque la principale portion (75 %) des paiements préalables est reçue au cours de la période de grâce de six mois, l'hypothèse est établie en fonction du montant de prêts consolidés. L'hypothèse de paiements préalables est environ 10 % des montants consolidés et demeure constante pour toutes les années de consolidations futures.

ii) Paiements accélérés

Les paiements accélérés correspondent aux paiements de principal effectués durant la période de remboursement, qui excèdent les paiements prévus, calculés pour une période de remboursement de 114 mois (9,5 années). Selon les informations contenues dans les fichiers de données mensuels, il est présumé que les étudiants effectuent des paiements additionnels qui correspondent, en moyenne, à 48 % des paiements prévus selon une période de remboursement standard de 114 mois. Il s'agit d'un taux unique de paiements accélérés qui est utilisé pour toutes les années de consolidation et de paiement.

Cette hypothèse sera révisée pour le prochain rapport puisque des lignes directrices concernant les périodes d'amortissement pour les prêts consolidés avec les fournisseurs de service ont été mises en place. Elles prévoient des règles quant à la période de remboursement maximale qui doit être utilisée pour amortir les prêts consolidés, en considérant la valeur totale des prêts à la consolidation. Depuis le début de l'année de prêt 2005-06, les paiements mensuels pour les nouvelles consolidations de prêts sont calculés en utilisant une période de remboursement qui varie selon la valeur des prêts.

Pour le prochain rapport, l'hypothèse pour les paiements accélérés pourrait être modifiée en une distribution de taux en fonction du nombre d'années depuis la consolidation.

b) Montants compensatoires

Pour projeter le montant compensatoire versé à la province et aux territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non-participants, sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, dispense de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2004-05 s'élève à 152 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2003-04. Le montant compensatoire versé en 2005-06, basé sur les dépenses et revenus de 2004-05, s'élève à 161 millions de dollars.

c) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. L'hypothèse utilisée est 8,5 % et demeure constante dans le futur.

d) Frais d'administration

RHDS a fourni des estimations des coûts administratifs pour trois années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 35.

Tableau 35 Frais d'administration (millions $)

Année de prêt	Frais d'administration
2004-05	112,5
2005-06	123,4
2006-07	123,0
2007+	Augmentation avec les salaires

e) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 8,3 millions de dollars en 2004-05. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

f) Subventions canadiennes pour études

Pour l'année de prêt 2004-05, le coût des Subventions canadiennes pour études se situe à 73 millions de dollars. Pour le futur, ce coût augmente en fonction de l'inflation. Pour tenir compte de la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les subventions canadiennes d'accès sont considérées dans l'évaluation à compter de 2005-06.

g) Dispense de prêts

La méthodologie suivante est utilisée pour projeter les dispenses de prêts :

- Les dispenses de prêt sont projetées en utilisant les données de 2004-05 et l'augmentation globale annuelle du portefeuille de prêts.
- Les dispenses de prêt projetées sont séparées en trois catégories (aux études, en cours de remboursement et en défaut), en utilisant le portefeuille projeté pour chacune des catégories.
- Un taux de dispense de prêt est obtenu pour chaque catégorie. Ce taux est augmenté de 30 % pour les dispenses de prêts en cours de remboursement et en défaut, en raison de la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, entrée en vigueur le 29 juin 2005, selon laquelle un emprunteur qui décède en cours de remboursement est dorénavant admissible à la dispense de prêt.
- À long terme, les taux de dispense de prêt correspondent à 0,12 % pour les prêts aux études et à 0,15 % pour les prêts en cours de remboursement et en défaut.

Le montant total de 19,3 millions de dollars pour les dispenses de prêt de l'année de prêt 2005-06 inclut un montant rétroactif pour les emprunteurs qui sont décédés avant la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et pour qui le solde du prêt est radié.

Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 36 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses. Enfin, le tableau 38 dresse un sommaire des résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 36 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	210 $	Indexée selon l'inflation à compter de 2006-07
2. Augmentation réelle des salaires	0,7 %	1,2 %	1,7 %
3. Inflation	1,5 %	2,5 %	3,5 %
4. Taux d'activité – 2029-30 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	89,9 %	83,5 %	81,2 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	3,2 %	5,2 %	7,2 %
Coût d'emprunt des étudiants	5,9 %	7,9 %	9,9 %
7. Utilisation de l'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8. Taux de défaut net	10,2 %	14,2 %	18,2 %

1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite de prêt de 210 $ par semaine est indexée au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera. Cependant, le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 0,9 % des prêts émis avec une limite non indexée en 2006-07 à 48 % à la fin de la période de projection.

Graphique 9 Nouveaux prêts émis (millions $)

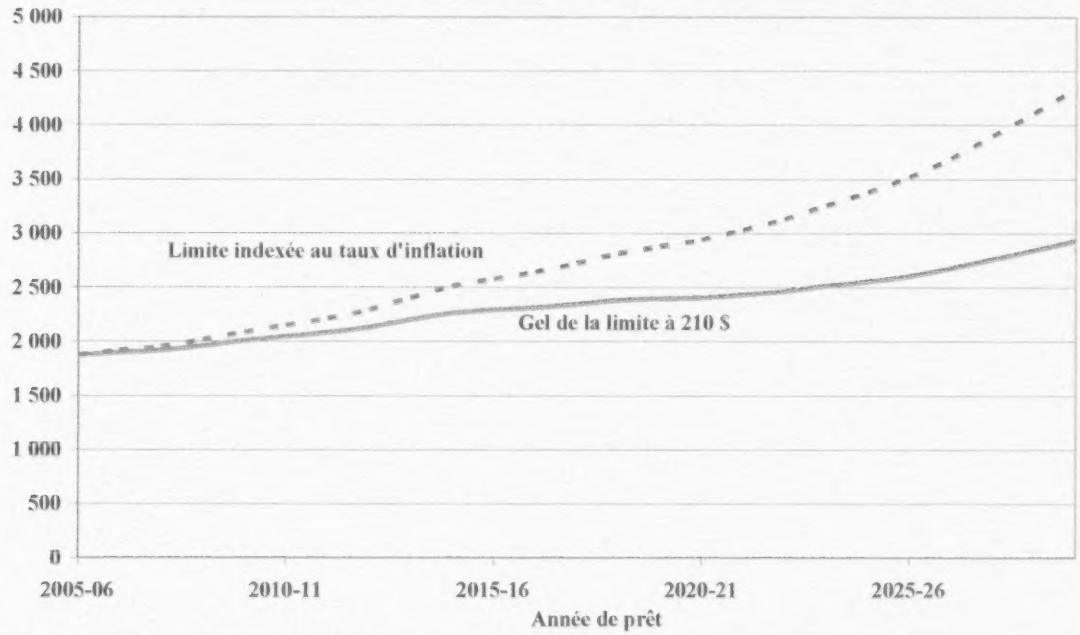

Le graphique 9 et le tableau 37 montrent l'effet d'une augmentation graduelle de la limite de prêt comparativement à un gel de la limite.

Tableau 37 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Augmentée à 210 $ en 2005-06			Indexée au taux d'inflation à compter de 2006-07				
						Prêts émis		
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Total	Augmentation par rapport au gel	
	($)		(millions $)	($)		(millions $)	(millions $)	(%)
2004-05	165	52,9	1 633	165	52,9	1 633	-	-
2005-06	210	33,6	1 875	210	33,6	1 875	-	-
2006-07	210	35,6	1 900	214	33,7	1 917	17	1
2010-11	210	41,4	2 048	233	30,8	2 150	102	5
2015-16	210	51,9	2 294	263	29,6	2 577	283	12
2020-21	210	63,0	2 406	298	29,5	2 941	535	22
2025-26	210	72,4	2 607	337	30,7	3 518	911	35
2029-30	210	78,9	2 934	372	33,7	4 342	1 408	48

2. Augmentations des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'évaluation des besoins. Ce qui, en retour, réduit les besoins de l'étudiant et peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. Cependant, il y aura une augmentation des dépenses d'administration parce qu'elles sont fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme du niveau initial au niveau ultime. Un niveau ultime de 1,2 % est prévu à compter de 2012-13. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,5 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 3,7 % est obtenue à compter de 2012-13.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,7 % en 2012-13.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,7 % en 2012-13. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 2,5 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Les taux d'augmentation des prix sont fixés à 2,3 % en 2005-06 et 2,0 % en 2006-07 et 2007-08. Par la suite, ce taux augmente uniformément pour atteindre un niveau ultime de 2,5 % en 2012-13. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,5 % en 2012-13. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,5 % en 2012-13. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les neuf prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable (80,0 %) chez les jeunes (18 à 34 ans). De 2012 à 2029, les taux d'activité augmenteront à 83,5 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 89,9 % en 2029-30. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est plus accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau projeté de 81,2 % en 2029-30. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 26 dernières années, la hausse des frais de scolarité correspond à l'IPC plus 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires qui pourraient réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. En outre, cette hypothèse a également un effet sur le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats. Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net sur les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 14,2 % des prêts consolidés, ce qui correspond à un taux de provision de 14,6 % sur les nouveaux prêts émis. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut diminue de 10 points de base et se situe à 25,4 % et le taux de recouvrement est inchangé, soit 60 %. Ceci donne un taux de défaut net de

10,2 % et un taux de provision de 10,6 % sur les nouveaux prêts émis. Une meilleure conjoncture économique future et de meilleures communications avec les étudiants pourraient permettre de réduire le taux de défaut.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut augmente de 10 points de base pour s'établir à 45,4 % et le taux de recouvrement est inchangé, soit 60 %. Le taux de défaut net correspondant s'élève à 18,2 % et le taux de provision est de 18,6 % sur les nouveaux prêts émis. Dans ce scénario, il est assumé que la conjoncture économique sera plus difficile et que le taux de chômage chez les étudiants sera plus élevé.

Tableau 38 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2029-30

Hypothèses	Scénario	Prêts émis	Augmentation	Taux de croissance moyen	Portefeuille en juillet	Augmentation	Coût net	Augmentation
		(millions $)	%	%	(millions $)	%	(millions $)	%
Scénario de base	Meilleure estimation	2 934	-	2,4	19 810	-	1 357	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 210 $ en 2005-06, indexée au taux d'inflation par la suite	Coût élevé	4 342	48,0	4,0	26 768	35,1	1 765	30,1
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 963	1,0	2,4	20 003	1,0	1 335	-1,7
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 875	-2,0	2,3	19 486	-1,6	1 371	1,0
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 663	-9,2	2,0	18 262	-7,8	1 104	-18,7
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 237	10,3	2,8	21 832	10,2	1 666	22,8
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	2 013	-31,4	0,8	14 862	-25,0	1 087	-19,9
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 232	10,1	2,8	21 684	9,5	1 446	6,6
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 239	-23,7	1,3	15 824	-20,1	1 551	-15,2
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	3 534	20,5	3,1	23 014	16,2	1 536	13,1
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 934	0,0	2,4	19 378	-2,2	1 163	-14,3
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 934	0,0	2,4	20 213	2,0	1 554	14,5
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 934	-	2,4	19 524	-1,4	1 330	-2,0
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 934	-	2,4	20 093	1,4	1 385	2,1
8 – Défaut net 10,2 %	Coût bas	2 934	-	2,4	19 334	-2,4	1 154	-15,0
8 – Défaut net 18,2 %	Coût élevé	2 934	-	2,4	20 250	2,2	1 560	14,9

Annexe 5 - Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens du Bureau du Directeur général, Programme canadien de prêts aux étudiants du ministère des Ressources humaines et du Développement social qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans leur aide précieuse, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Annie St-Jacques
Danita Pattemore, A.S.A.
Kimberley Burt
Monique Denner